

Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Gers 2040
Des territoires, un avenir

Syndicat mixte
SCOT
de Gascogne

Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Samatan - Lundi 4 octobre

Valence-sur-Baïse - Lundi 11 octobre

Touget - Mercredi 13 octobre

Auch - Lundi 18 octobre

Clermont-Savès - Mardi 19 octobre

Seissan - Jeudi 21 octobre

Fleurance - Lundi 25 octobre

Vic-Fezensac - Mercredi 27 octobre

Bretagne-d'Armagnac - Jeudi 28 octobre

Mirande - Mercredi 3 novembre

Sainte-Dode - Lundi 8 novembre

Sainte-Christie-d'Armagnac - Mardi 9 novembre

S-CoT de Gascogne

397 communes

13 intercommunalités

5 composantes territoriales : l'Armagnac, l'Astarac, l'Auscitain, la Lomagne, le Savès

3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural

5 600 km²

180 000 habitants

65 000 emplois

9 S-CoT limitrophes



Objectifs de la campagne participative

- Ouvrir au grand public le travail
- Donner à voir
- Donner à comprendre
- Permettre de se saisir
- Enrichir

Organisation

1^{er} octobre – 26 novembre

- 13 réunions publiques d'information du 1^{er} octobre au 12 novembre
- 3 ateliers les 22, 24 et 25 novembre

Gers 2040
Des territoires, un avenir

Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Réunions publiques
d'information et d'échanges
Ateliers participatifs

CAMPAGNE PARTICIPATIVE 1^{ER} OCT. > 26 NOV. 2021

> SAMATAN / 4 oct.	> VIC-FEZENSAC / 27 oct.	> AUCH Atelier n°1 / 22 nov.
> VALENCE-SUR-BAISE / 11 oct.	> BRETAGNE-D'ARMAGNAC / 28 oct.	Atelier n°2 / 24 nov.
> TOUGET / 13 oct.	> MIRANDE / 3 nov.	Atelier n°3 / 25 nov.
> AUCH / 18 oct.	> GIMONT / 4 nov.	
> CLERMONT-SAVES / 19 oct.	> SAINTE-DODE / 8 nov.	Syndicat mixte
> SEISSAN / 21 oct.	> S ^{TE} -CHRISTIE-D'ARMAGNAC / 9 nov.	SCOT
> FLEURANCE / 25 oct.		de Gascogne

Toutes les infos et contribution possible sur www.scotdegascogne.com

Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Plan d'intervention

1. Le SCoT
Outil d'aménagement stratégique
du territoire
2. Le SCoT de Gascogne
Outil d'aménagement stratégique
pour 397 communes

Règles du jeu de la réunion

- Présentation synthétique : techniciens du Syndicat mixte
- Point à clarifier : réponse immédiate
- Questions, remarques, compléments, ... : à l'issue de la présentation
- Débats ouverts : merci de vous présenter, rester succinct
- Réponses politiques : élus, représentants du Syndicat mixte
- Réponses techniques : techniciens du Syndicat mixte



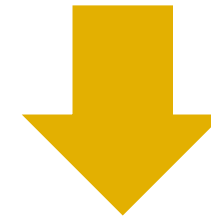
Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Le SCoT :
Outil d'aménagement
stratégique du territoire

L'outil SCoT

- Obligations réglementaires – appréciation de l'établissement public
- Planification
- Pivot
- Articulation des échelles
- Articulation des documents thématiques et de planification

- Programmes d'équipement (État, collectivités, établissements et services publics)
- SRADDET Occitanie 2040
- SDAGE, SAGE, PGRI, SRC
- Chartes de PNR...



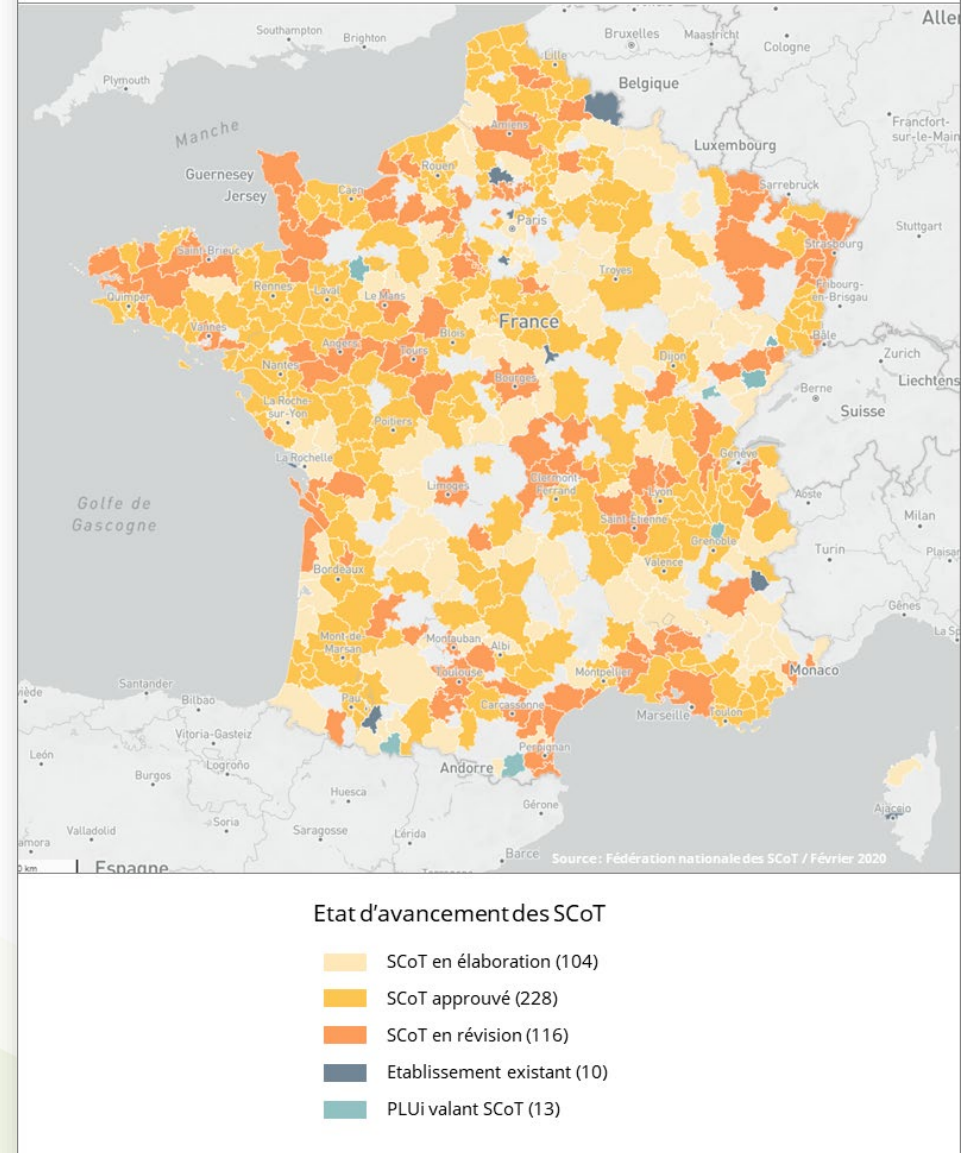
SCoT Intégrateur



PLU/i, carte communale, PCAET, PLH
projets > 5 000 m² de SP, opérations foncières et
d'aménagement, autorisations d'urbanisme
commercial...

L'outil SCoT

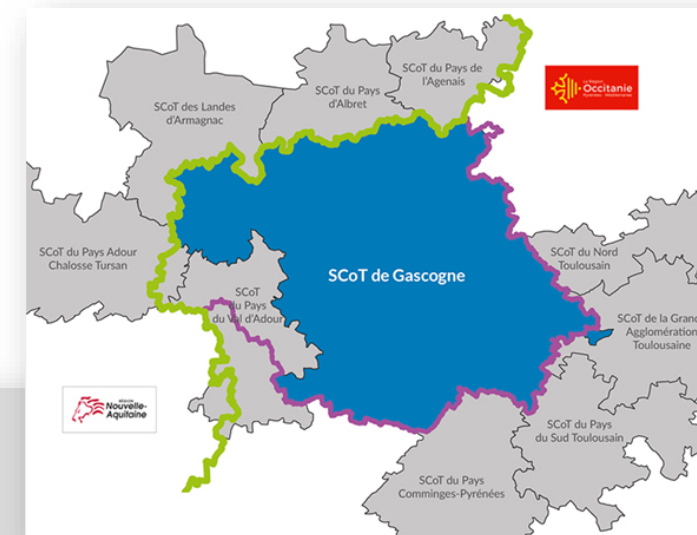
- Interdépendances
- Prospectif
- Stratégique / opérationnel
- Urbanisation organisée plutôt que subie
- Piloté par les Elus au service des habitants
- Travail collectif pour répondre aux besoins de chacun
- Document vivant



Venez écrire
le **futur**
de votre
quotidien

Le SCoT de Gascogne :
Outil d'aménagement
stratégique pour
397 communes

S-CoT de Gascogne



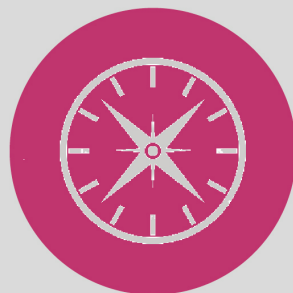
SÉQUENCES 1 & 2

AVRIL 2017 -
DÉCEMBRE 2018



**ANALYSER LE
TERRITOIRE**

(Diagnostic -
Enjeux)



**FIXER LE CAP ET LES GRANDS
AXES STRATÉGIQUES**

(PADD)



**DÉFINIR LES RÈGLES ET
LES OUTILS**

(DOO)



**FORMALISER
LE PROJET DE
TERRITOIRE**

Concertation



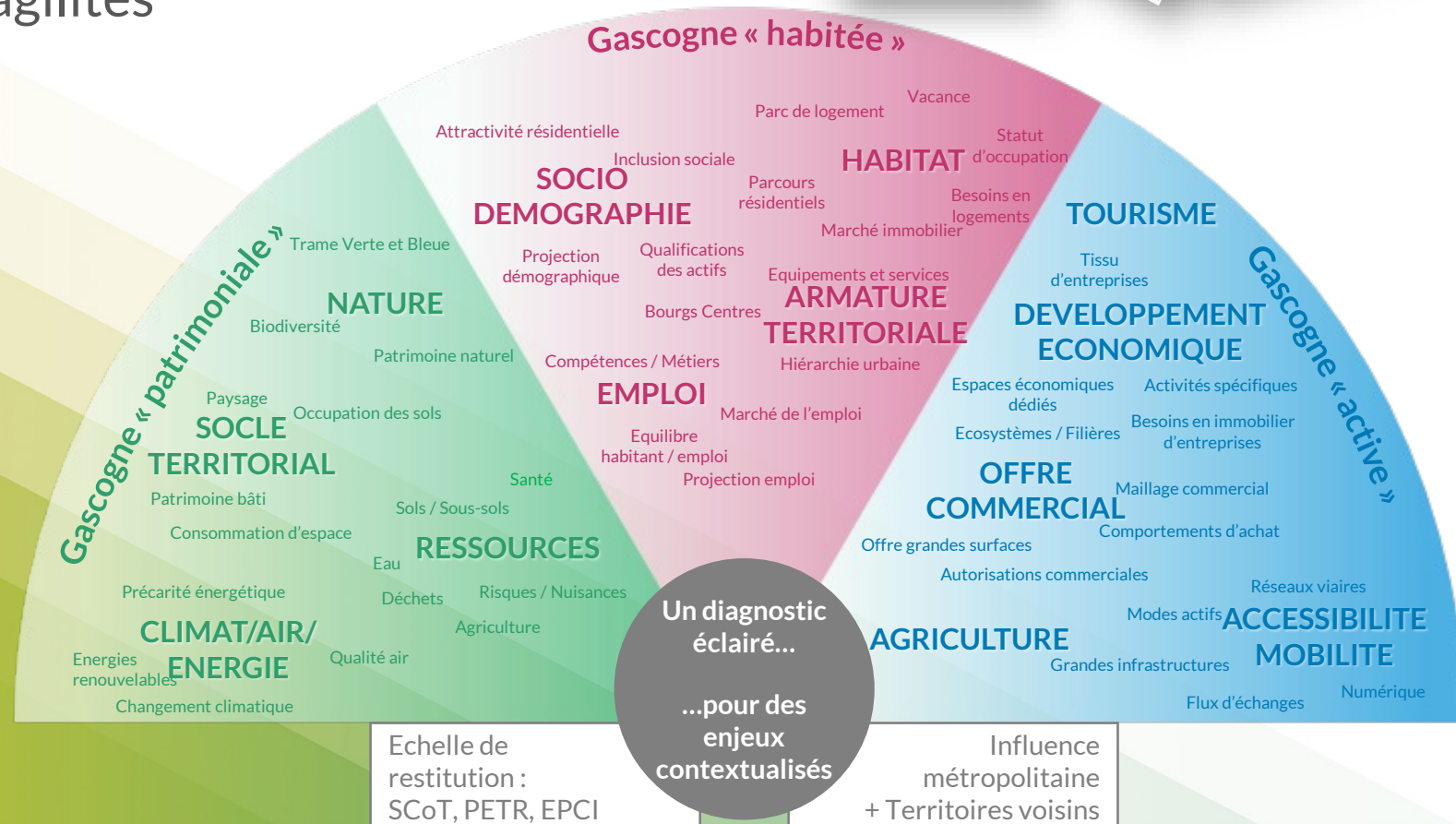
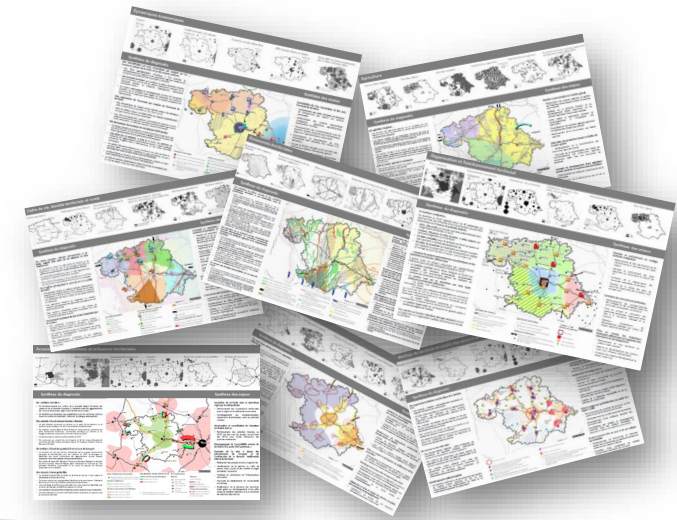


Comprendre le territoire

Le diagnostic

De l'intérêt du diagnostic

- Connaitre, comprendre et analyser le(s) territoire(s)
- Faire ressortir atouts / fragilités
- Identifier les enjeux
- 8 cartes de synthèse





Projeter le territoire

Le Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Les assises du projet

DES « INDÉSIRABLES »

- Une « réserve d'indiens » fonctionnant en autarcie
- Un territoire « sous cloche », « poumon vert » de la région
- Un territoire « dortoir » des polarités voisines

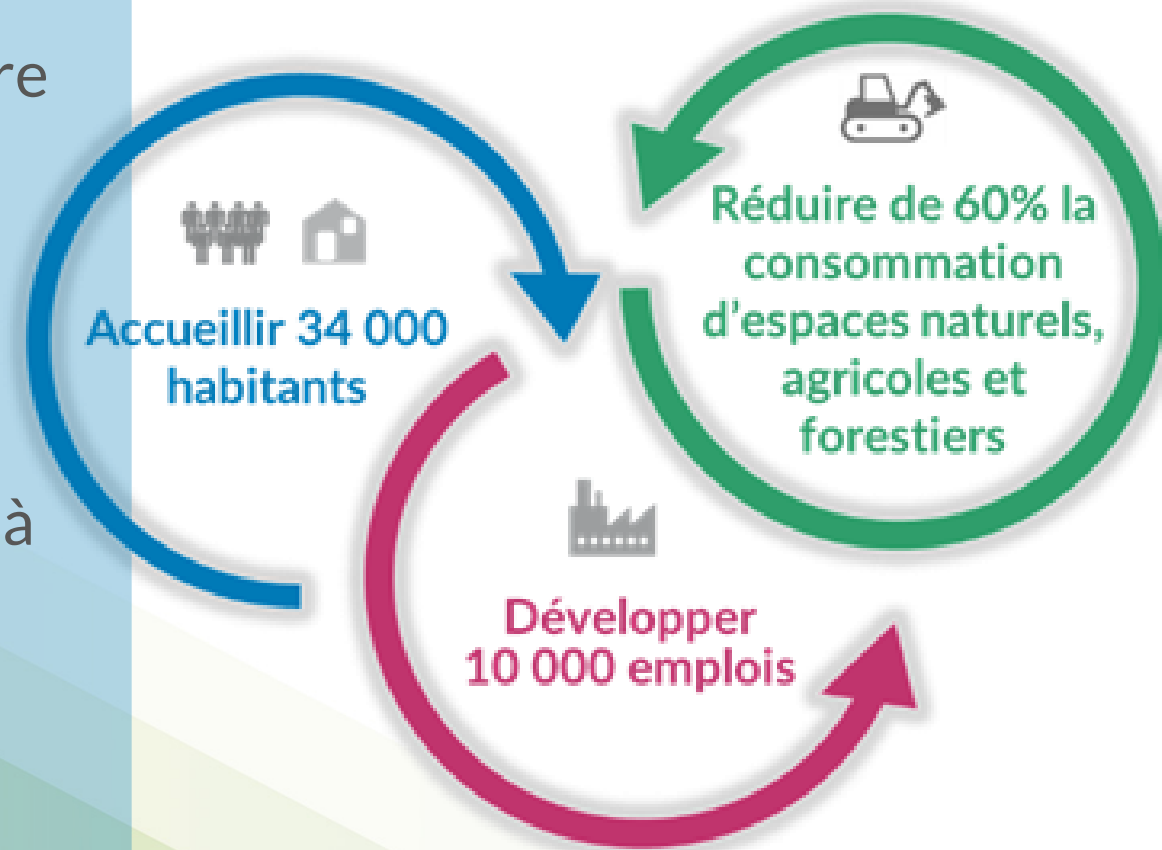
DES « DÉSIRABLES »

- Affirmer la « ruralité » comme une valeur fédératrice
- Tirer parti des dynamiques régionales, d'agglomérations et métropolitaines
- Tenir compte de la diversité des territoires, de leurs spécificités et de leurs potentiels de développement
- S'appuyer sur une identité et des valeurs porteuses pour l'avenir

DES CONDITIONS INDISPENSABLES

- L'amélioration de l'**accessibilité** du territoire et des infrastructures de transport
- La mise en place d'une **stratégie d'attractivité** résidentielle et économique
- Un développement **cohérent, solidaire, innovant et complémentaire** d'un secteur à un autre
- Une meilleure répartition du développement qui tienne compte des **spécificités territoriales**
- Un équilibre entre le développement urbain et la **préservation de l'environnement**

HORIZON 2040





Concrétiser la vision

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Un exercice collaboratif en trois temps

2020

Préparation technique

2021
S1

Pré-DOO

- Echanges politiques
- Déclinaison technique
- Accompagnement pédagogique (information, déclinaison...)

2021
S2

Finalisation du DOO



Des exigences

- Concrétiser les moyens de l'ambition que les élus se donnent
- Applicabilité des mesures
- Pédagogie
- 1 orientation politique → 1 levier à minima

Des axes forts

- Décliner vs spécificités territoriales
- Intégrer les crises et les transitions
- Renforcer les polarités et les centres des différents bourgs
- Envisager l'aménagement autrement



Syndicat mixte
SCOT
de Gascogne

Document de travail

Pré- Document d'Orientation et d'Objectifs

Version du 31 juillet 2021

Document issu des travaux de la séquence 5 « pré-DOO »

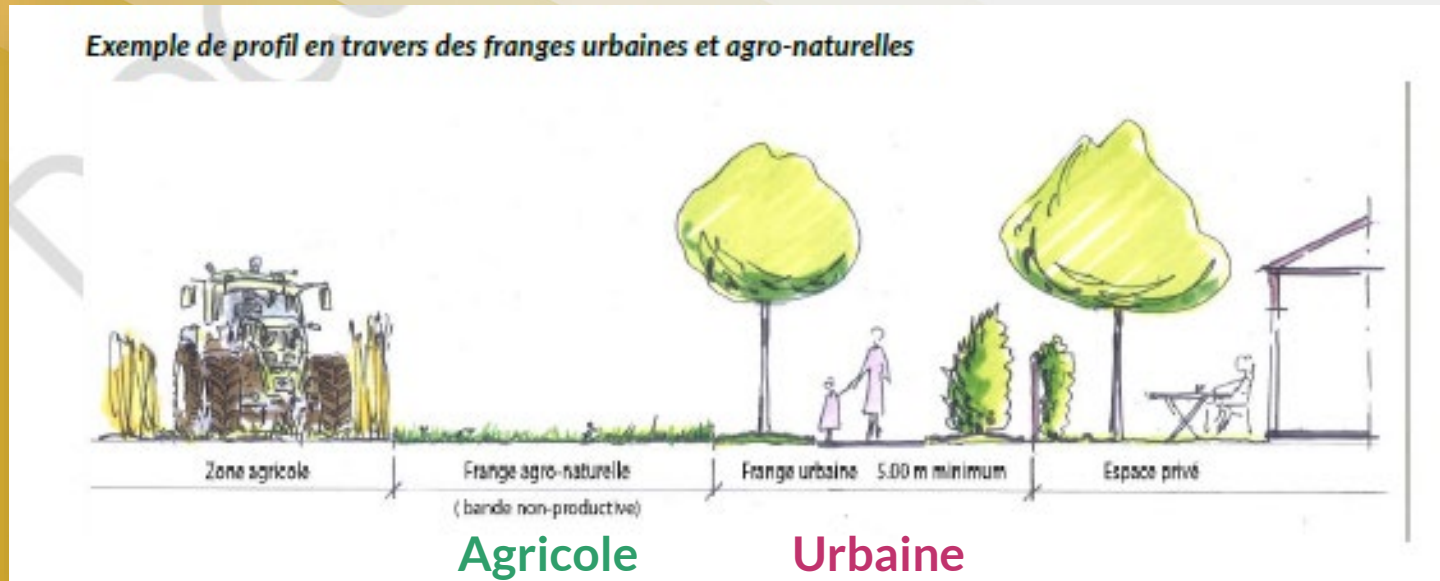
 **AUAT**



Maitriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions

Les franges : 1 Prescription / 2 recommandations

- Deux types de franges



TERRITOIRE RESSOURCES

P7 Les collectivités locales définissent, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, des espaces de transition entre les espaces urbains et les espaces agro-naturels et les valorisent via des mesures adaptées. Deux types d'espaces sont ainsi identifiés.

Les franges urbaines relèvent dans les espaces urbains en devenir (zones d'urbanisation future) ou dans le cadre d'un réinvestissement des tissus urbains existants, une bande paysagère, non approfondie, d'une largeur minimale de 5 mètres, non constructible, multifonctionnelle et perméable pour gérer les occupations des sols au contact des espaces agro-naturels. Les projets urbains doivent, dans leur conception, prendre en compte la durabilité de ces franges et marquer leur visibilité. Ces franges urbaines doivent permettre la mise en valeur urbaine et paysagère des tissus agglomérés et assurer la transition entre les espaces bâtis et agro-naturels. En fonction des caractéristiques et de la configuration des sites, elles peuvent être le support de fonctions ou d'usages (loisirs, sports, culturels, ludiques, cheminements doux, plantations, agriculture urbaine, jardins familiaux ou partagés...).

Les « franges agro-naturelles » jouxtent les limites urbaines et comportent une bande non productive « faible » définie par la réglementation en vigueur. Ces franges agro-naturelles s'inscrivent au contact des espaces urbains et/ou des franges urbaines de par la configuration des sites. Elles sont le support de biodiversité. Dans le respect de cette même réglementation, l'emprise et la largeur de ces bandes sont définies et justifiées au regard des caractéristiques locales des espaces agricoles et naturels.

Les « limites urbaines » représentent l'enveloppe maximale des espaces urbanisés existants, en cours d'aménagement et futur, prévus en extension, définie dans le cadre des documents d'urbanisme.

R7 Les collectivités favorisent, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, pour les espaces urbanisés existants de type lotissement ainsi que pour le comblement de dents creuses, la mise en œuvre d'un traitement paysager particulièrement soigné des espaces privés, au contact direct des espaces agro-naturels afin de créer un écran végétal permettant d'assurer une transition douce entre les espaces urbains et les espaces agro-naturels.

R8 Les collectivités peuvent s'assurer de la maîtrise foncière de ces franges urbaines afin d'en assurer la gestion et l'entretien.

Exemple de mise en œuvre d'une frange agro-naturelle et de traitement paysager privatif (Etat initial)

Etat projeté

Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des publics

Formes urbaines :
collectifs dans les niveaux 1 & 2

P4 Les collectivités mettent en œuvre les conditions nécessaires au développement d'une offre variée de logements, tant du point de vue de leur taille (du petit au grand logement), de leur forme (habitat individuel, habitat groupé, collectif), de leur statut (accession, location dans le parc privé ou social) ou de leur nature (neuf ou réhabilitation) pour répondre à la diversité des ménages et de leurs besoins en logements et à l'évolution de leurs parcours résidentiels.

A ce titre, le pôle central réalise, à minima, 20% de sa production de logements sous forme de collectifs (en neuf ou en réhabilitation). De plus, les pôles structurants des bassins de vie tendent vers une production de 15% de logements collectifs (en neuf ou en réhabilitation) sur leur territoire.

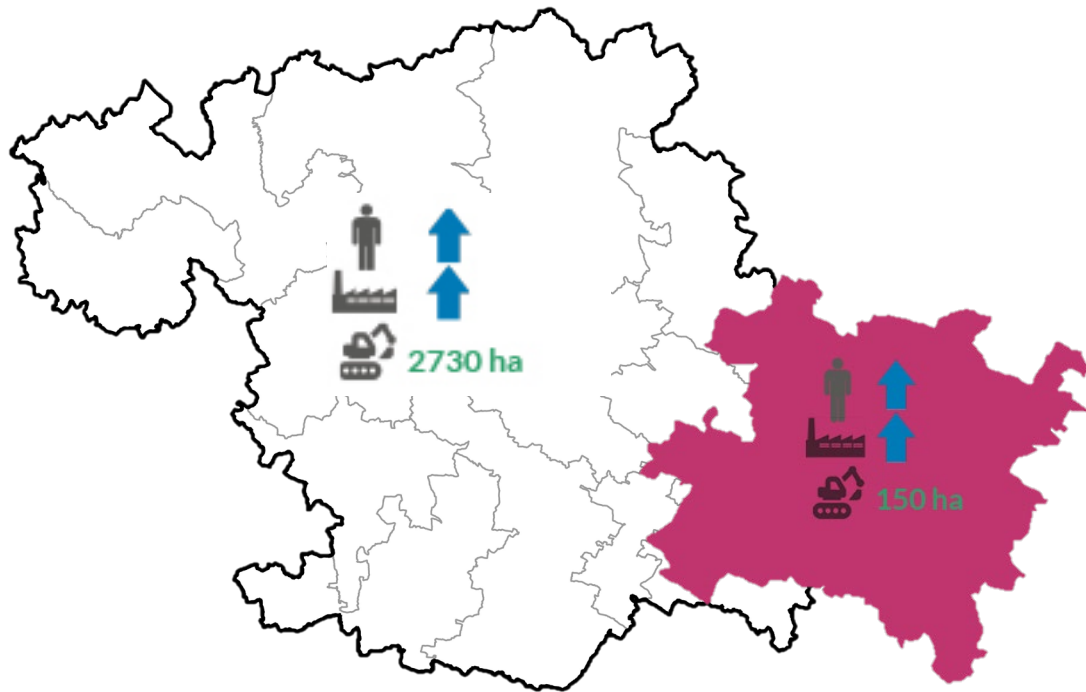
Saisonnier :
locatif et taille des logements

P6 Les collectivités déploient une offre locative variée (en terme de typologie), notamment au sein des communes structurantes du territoire, pour répondre aux besoins des ménages, qu'ils soient temporaires dans le cadre d'un parcours résidentiel ou qu'ils soient plus pérennes.

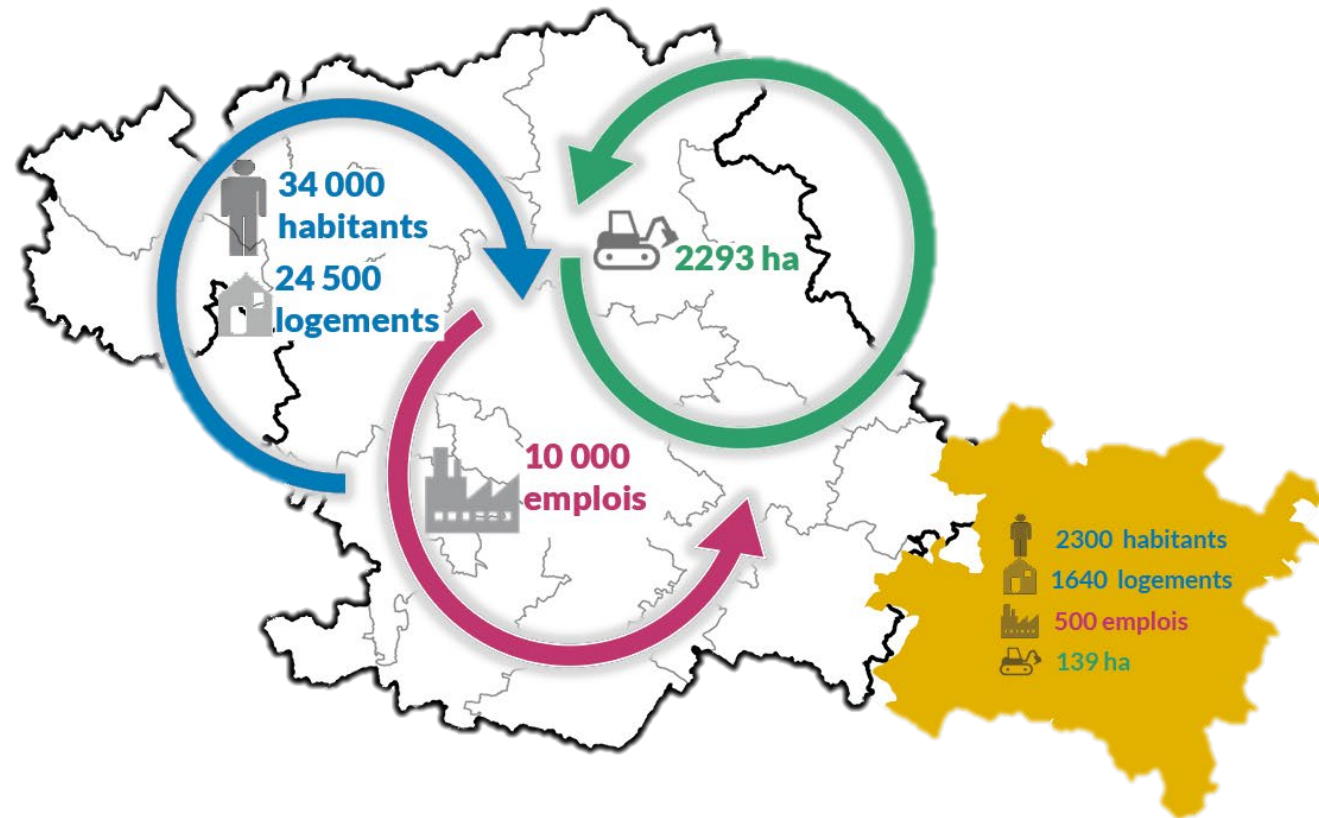
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Savès - 4.11.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



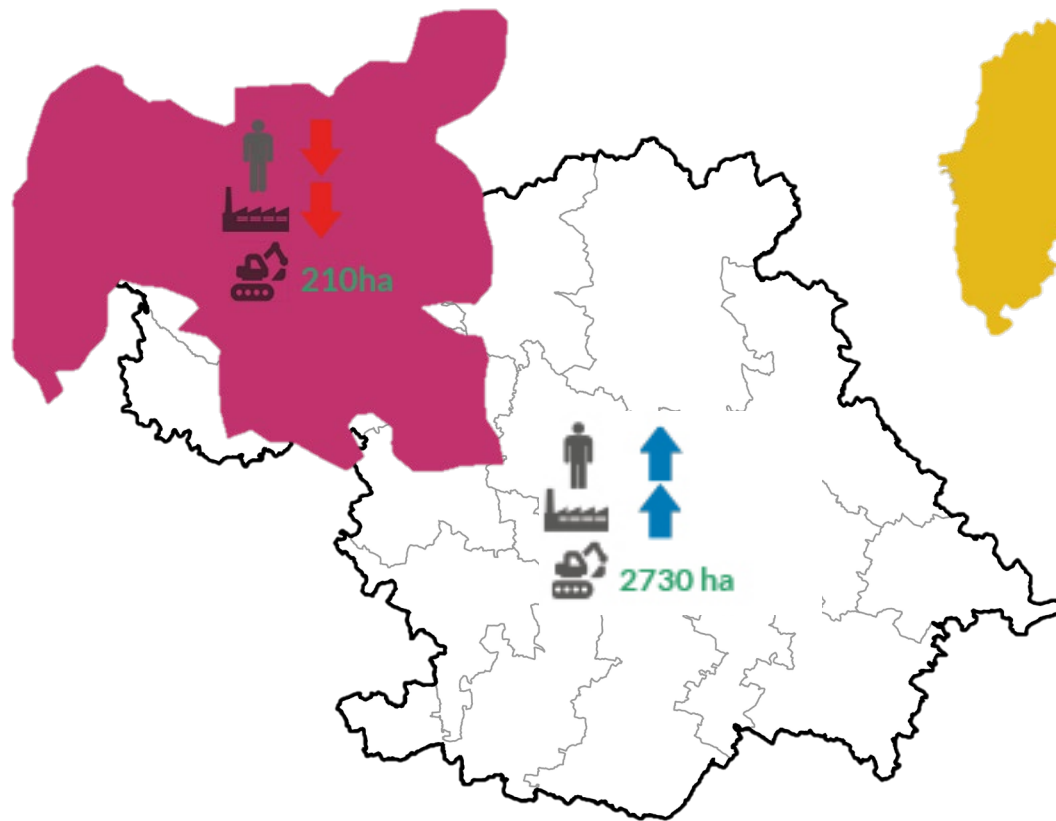
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



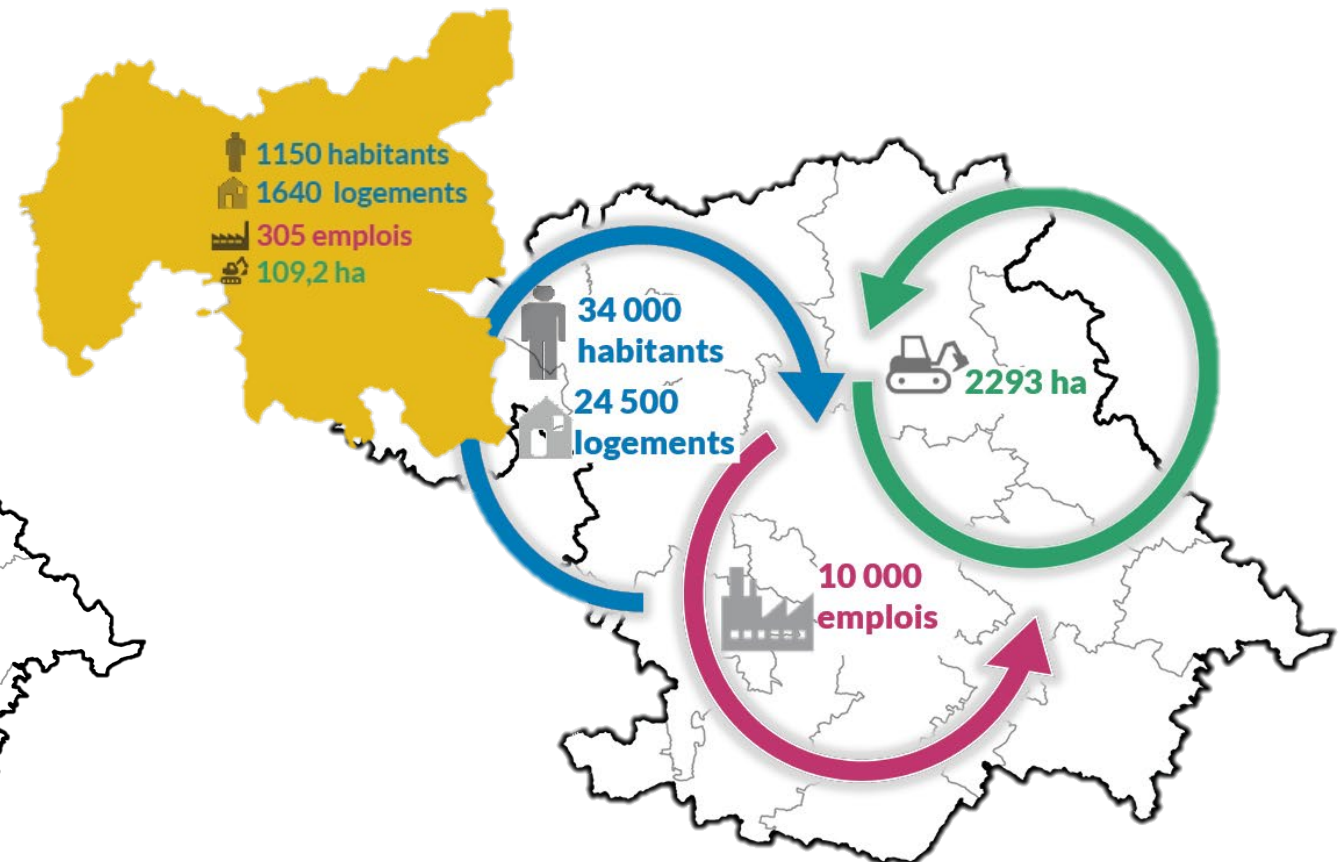
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Ténarèze - 11.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



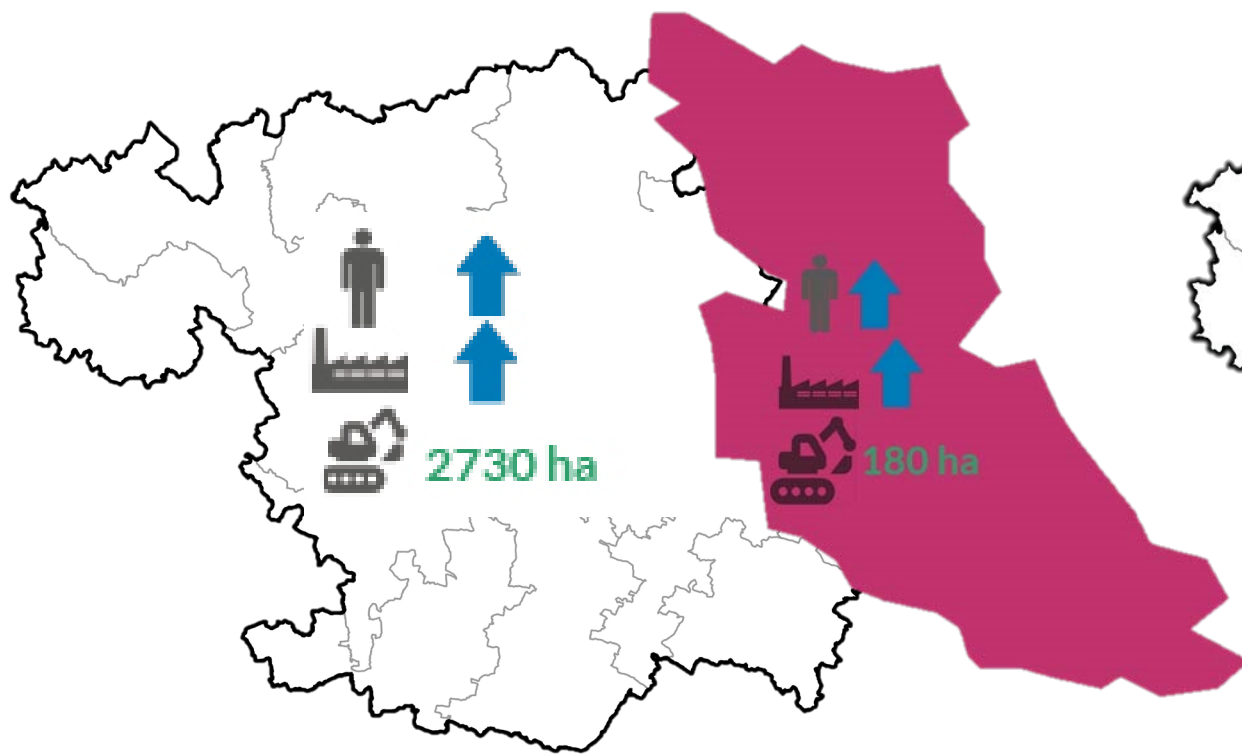
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



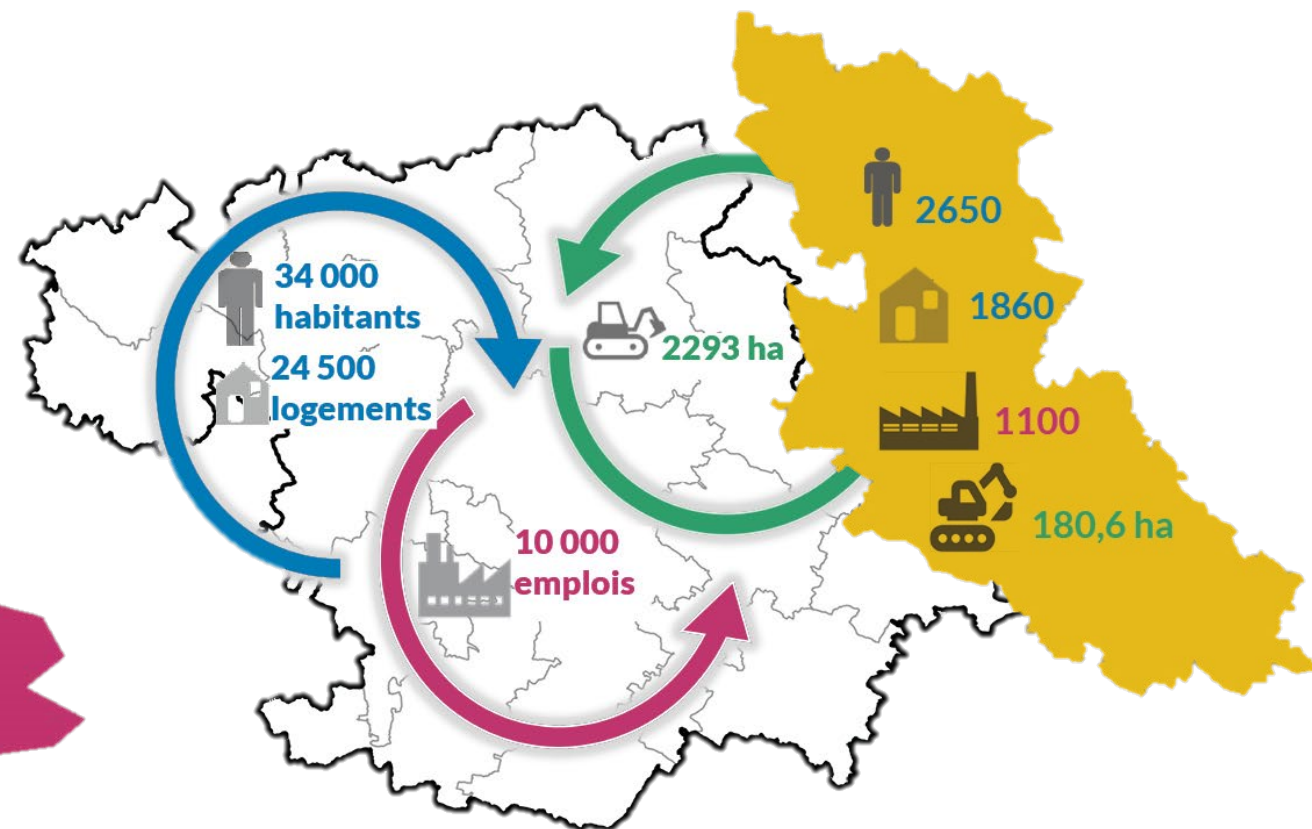
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Bastides de Lomagne - 13.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



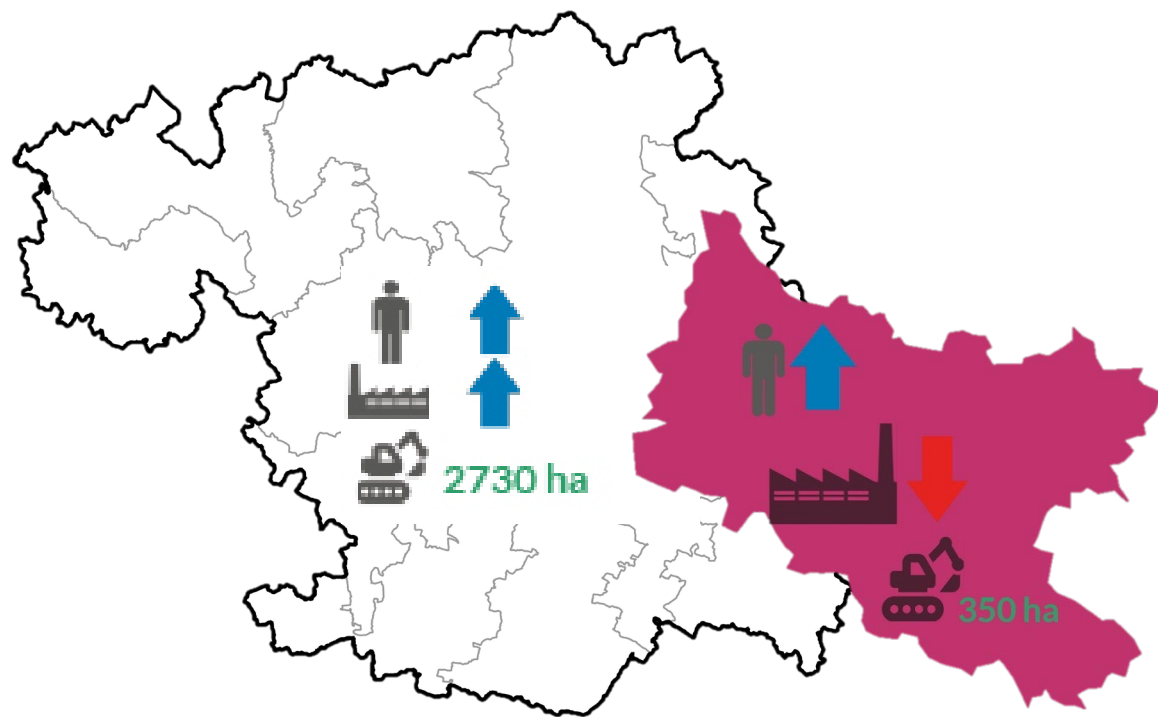
Résultats à l'horizon 2040 (SCoT)



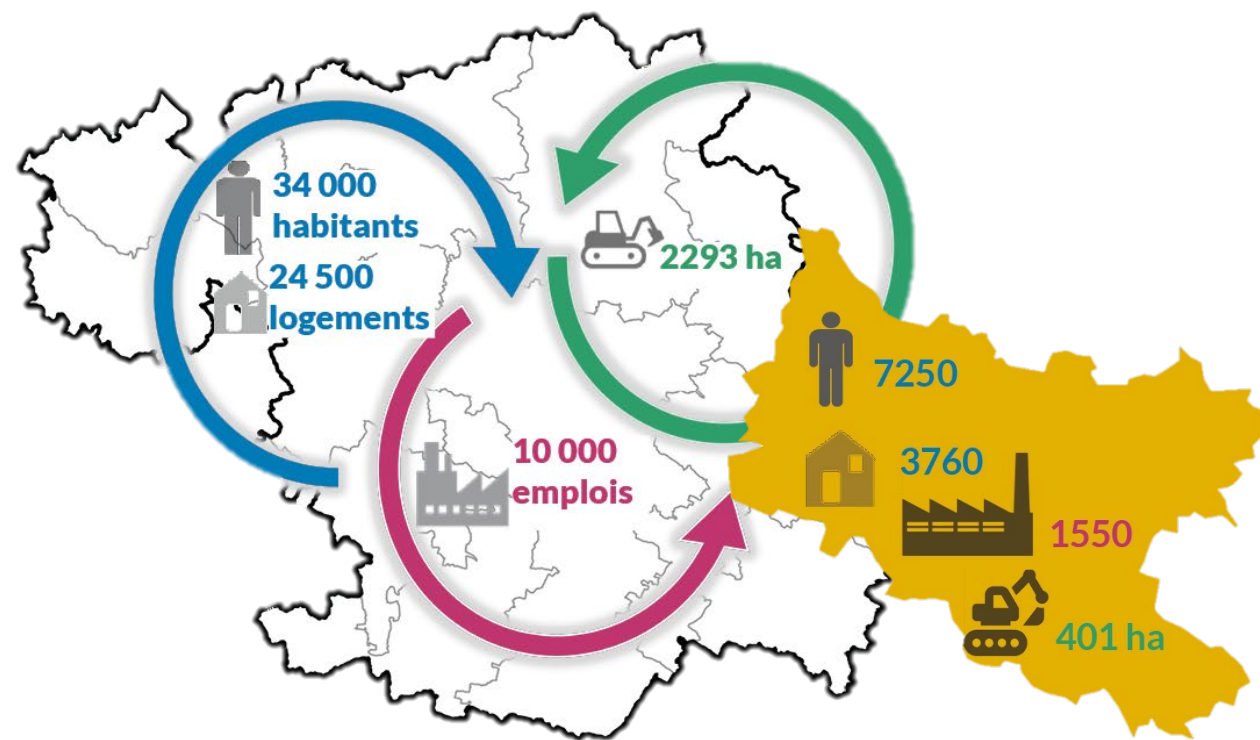
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Grand Auch Cœur de Gascogne - 18.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



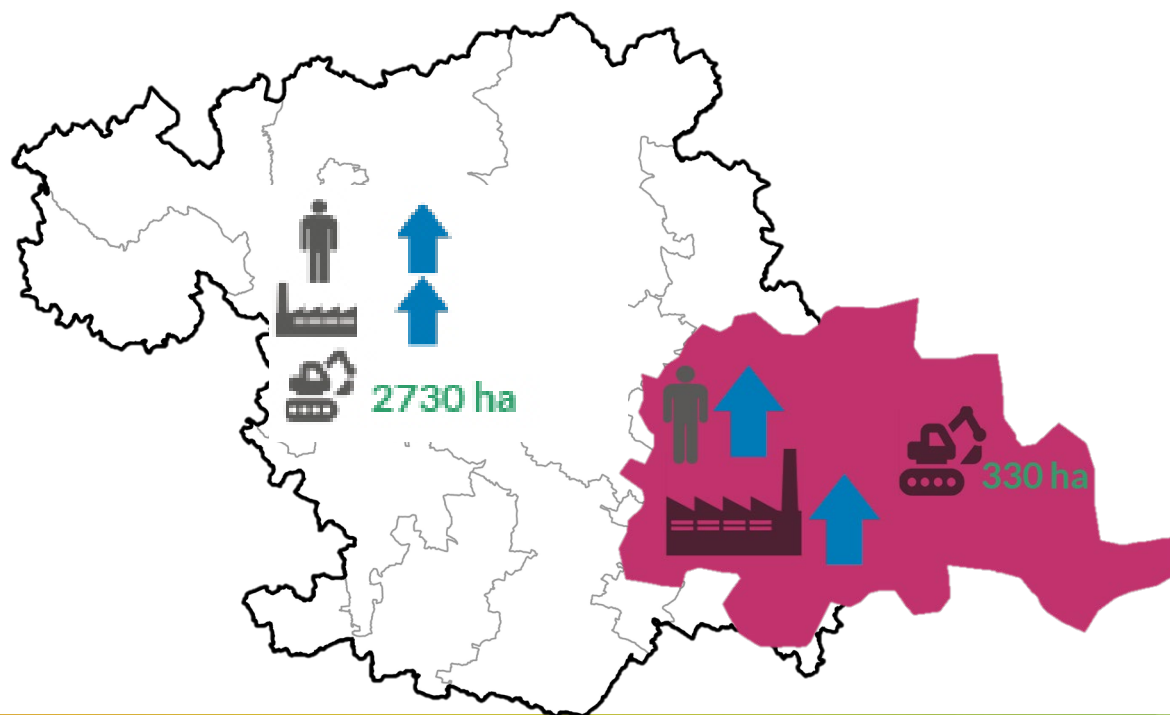
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



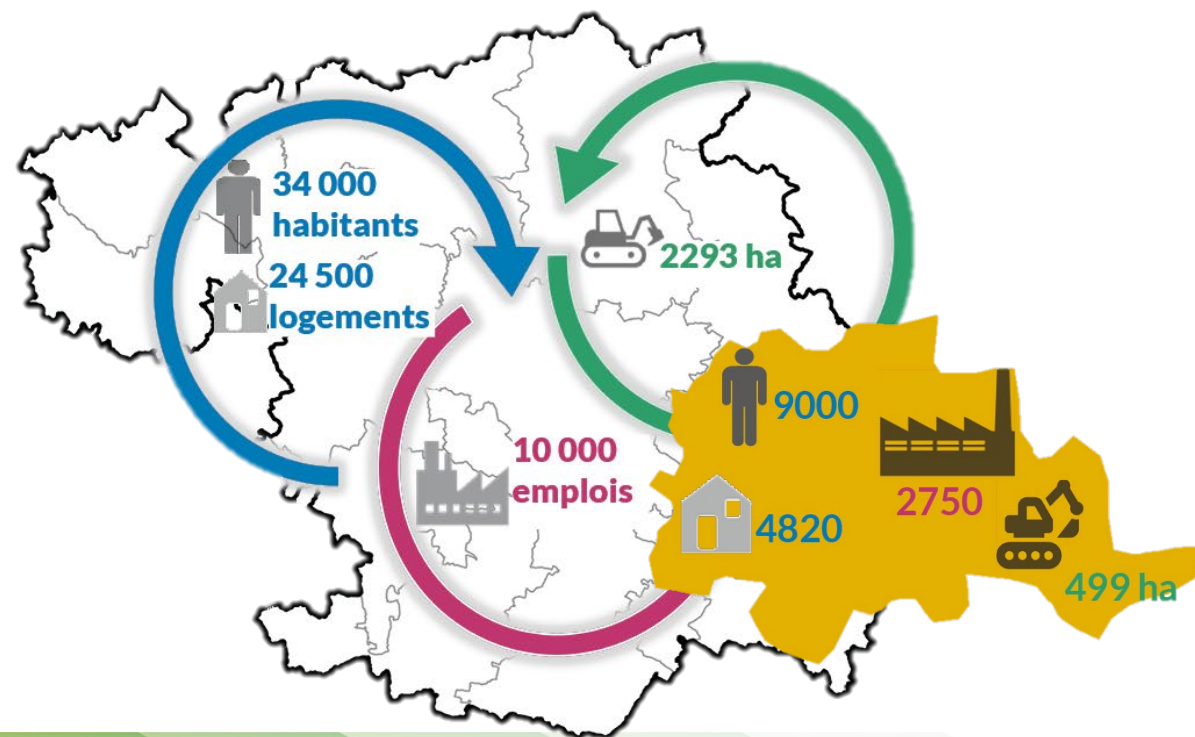
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Gascogne Toulousaine - 19.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



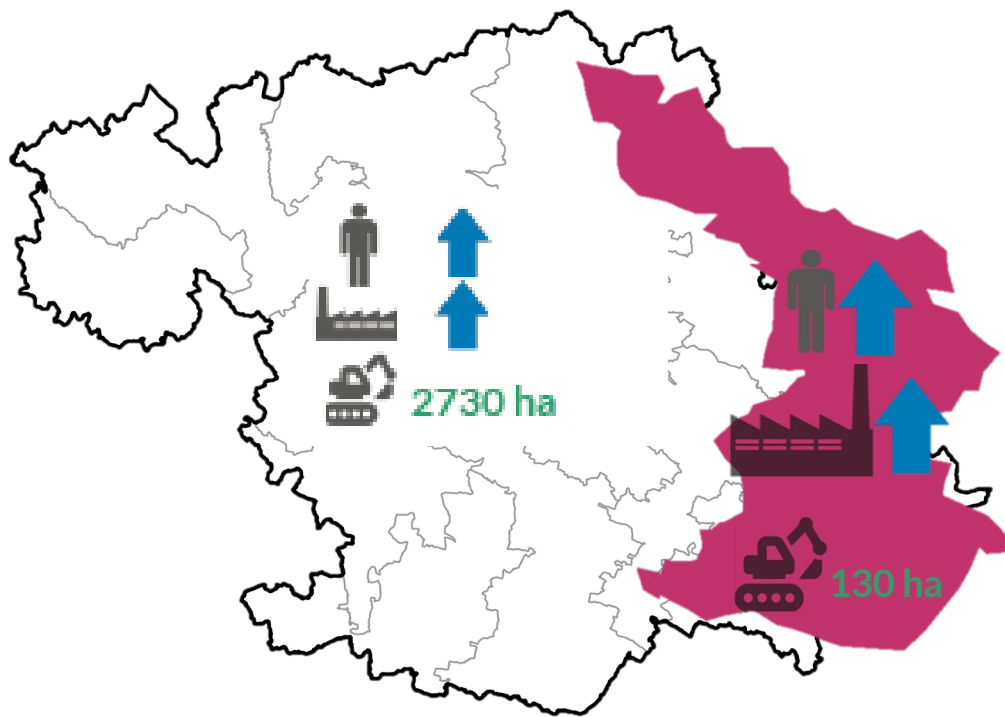
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



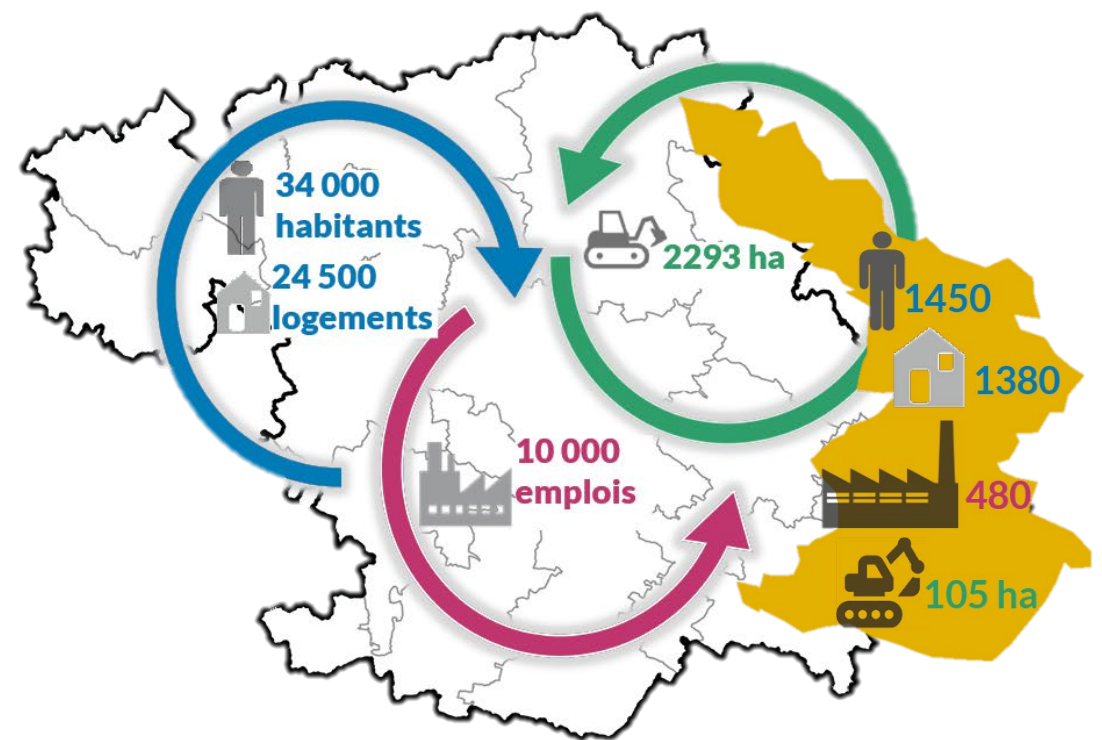
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Val de Gers - 21.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



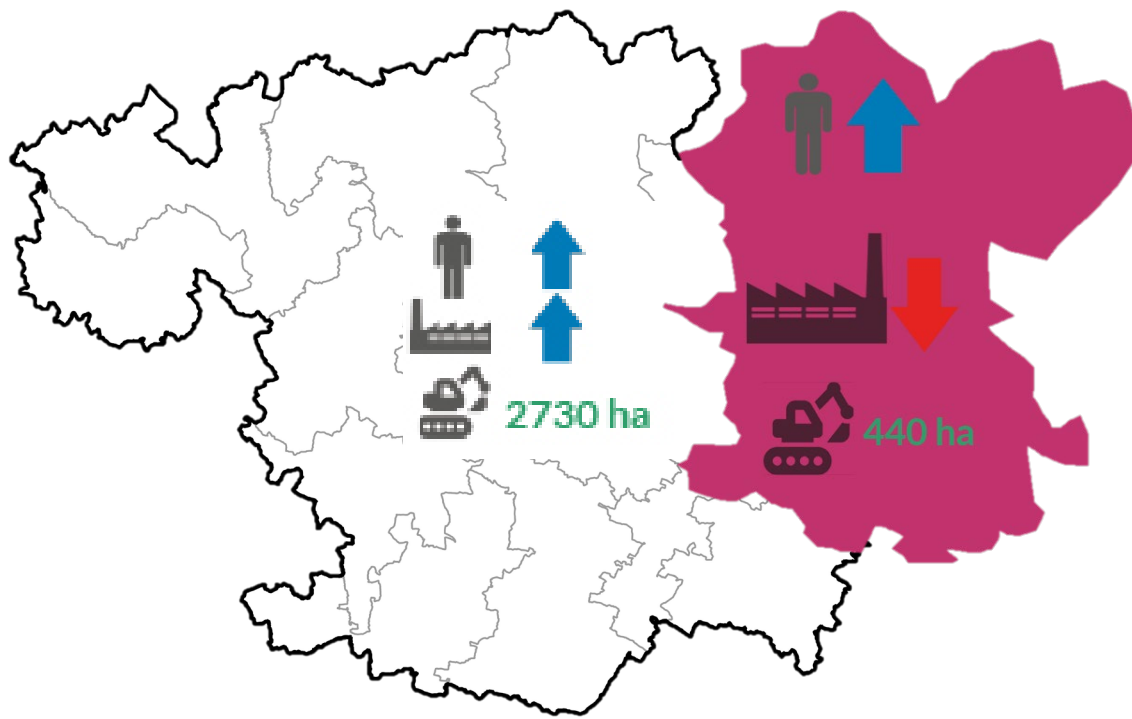
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



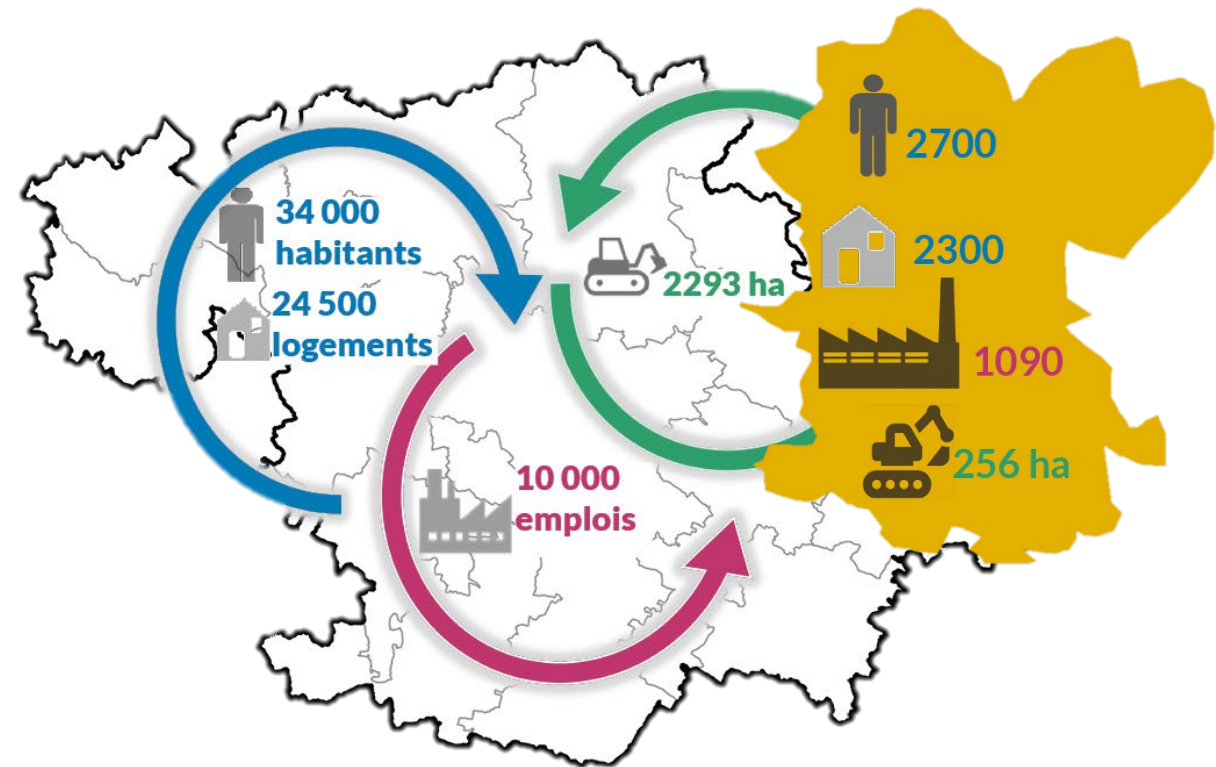
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Lomagne Gersoise - 25.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



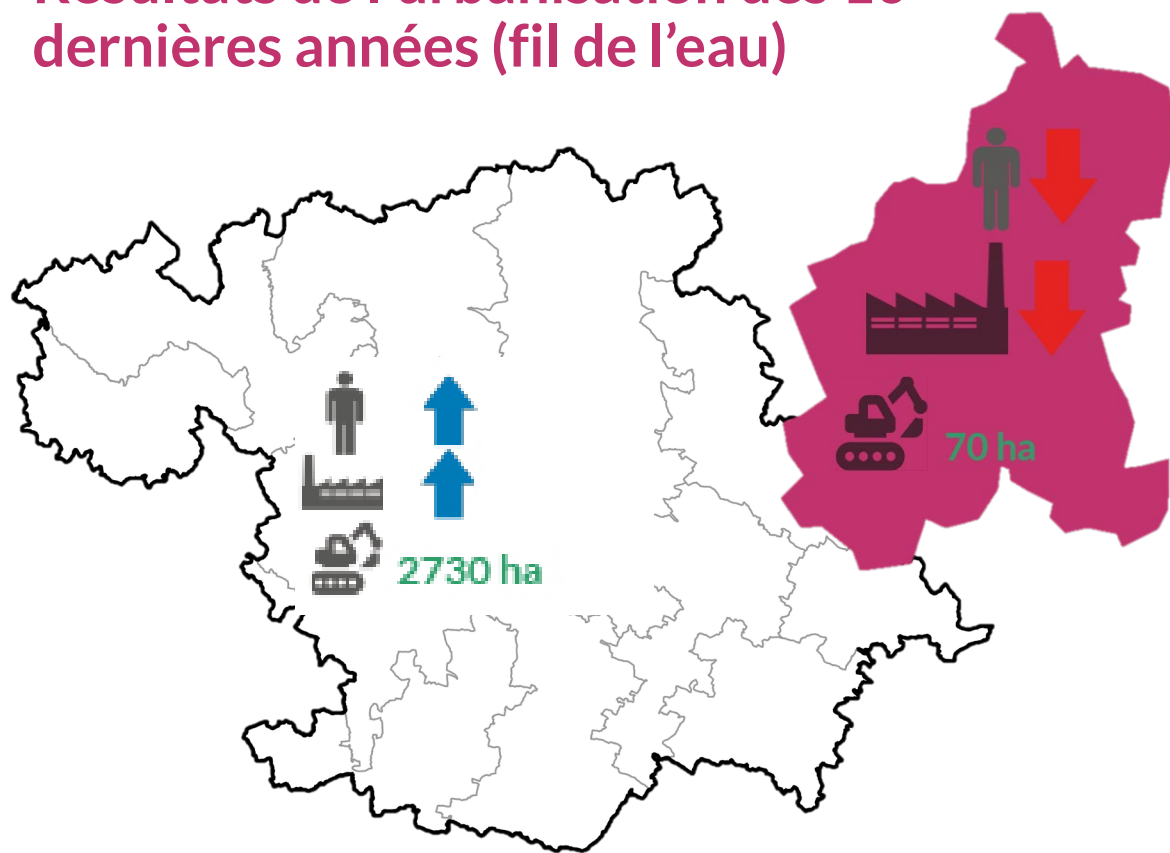
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



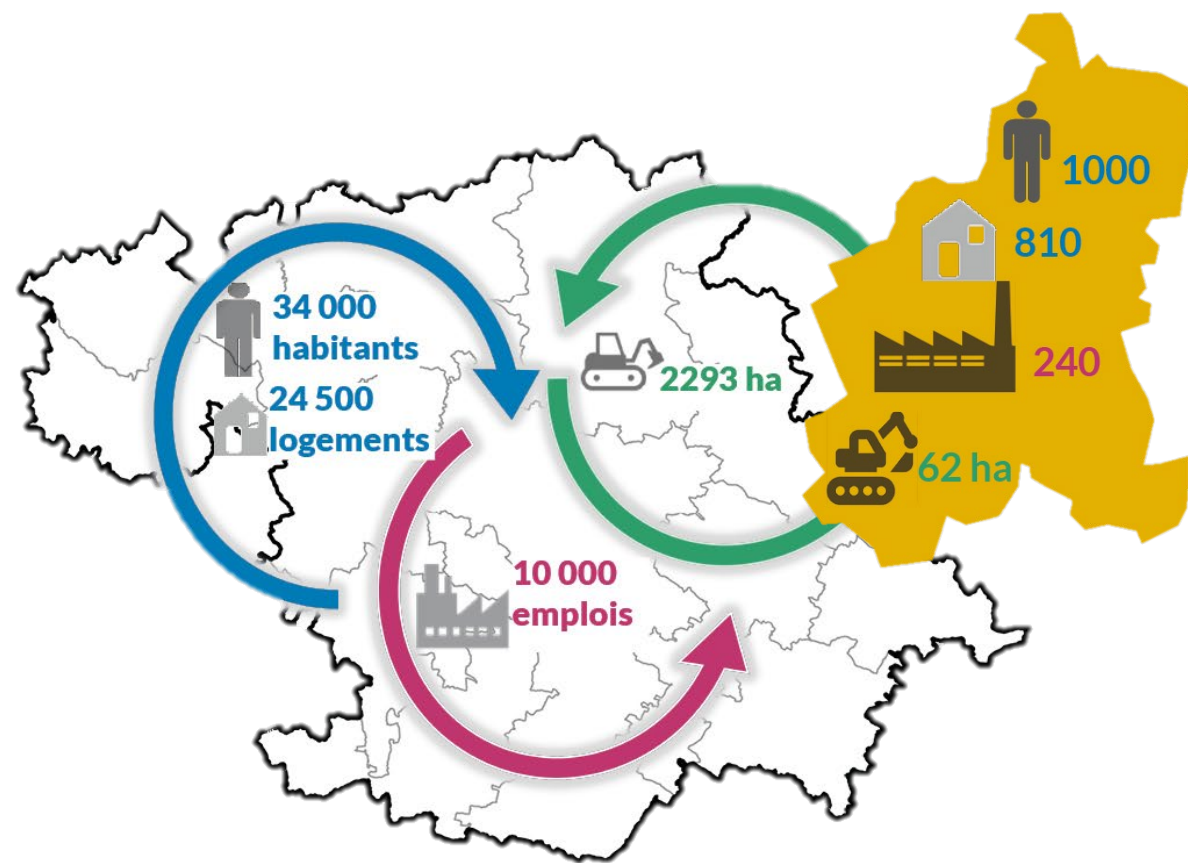
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Artagnan en Fezensac - 27.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



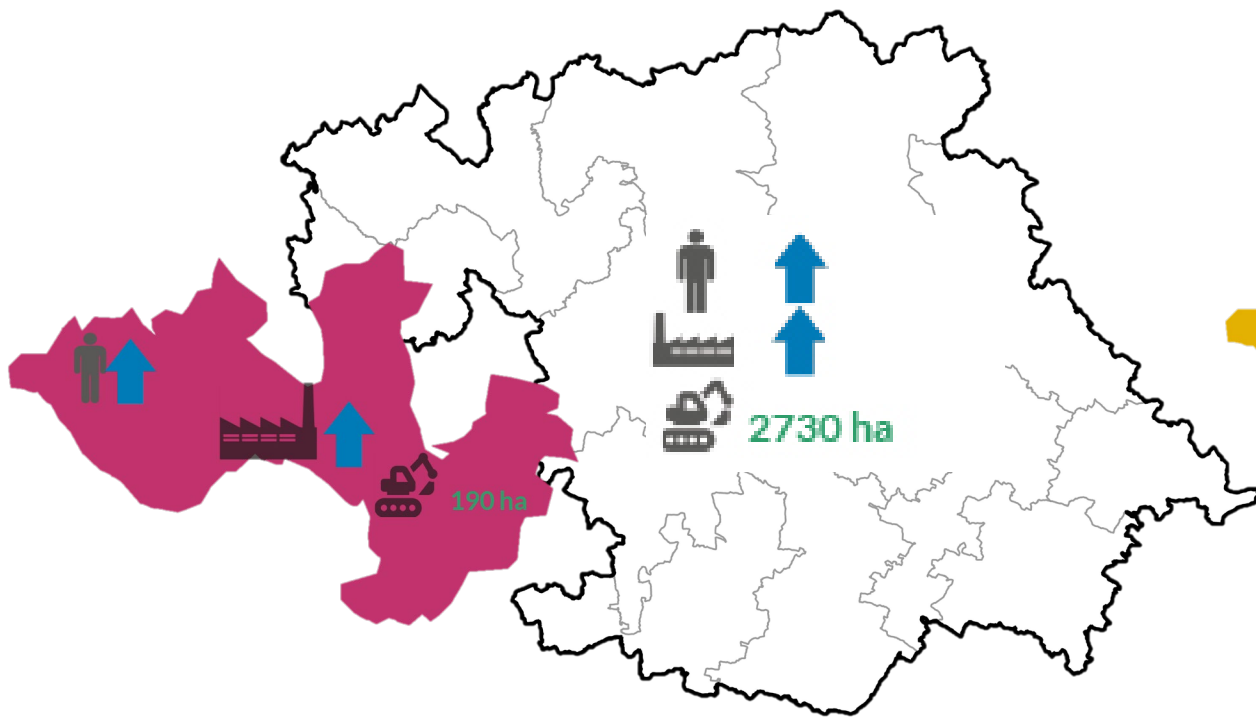
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



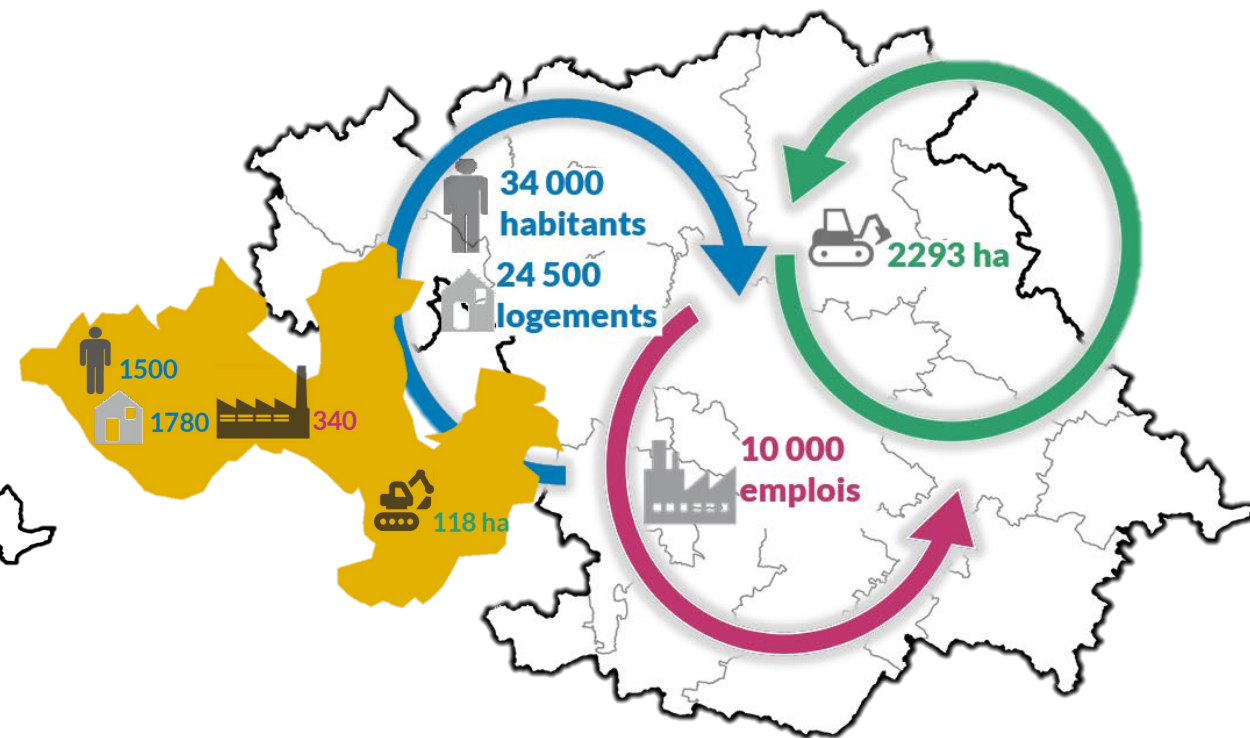
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Grand Armagnac - 28.10.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



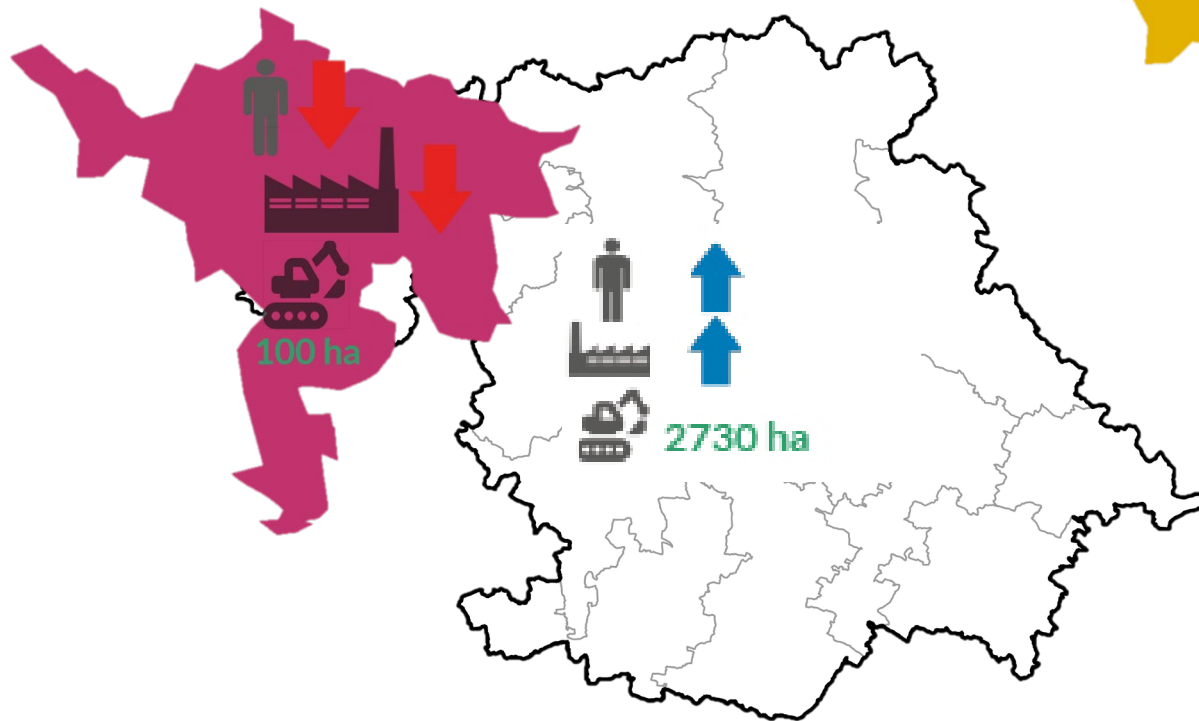
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



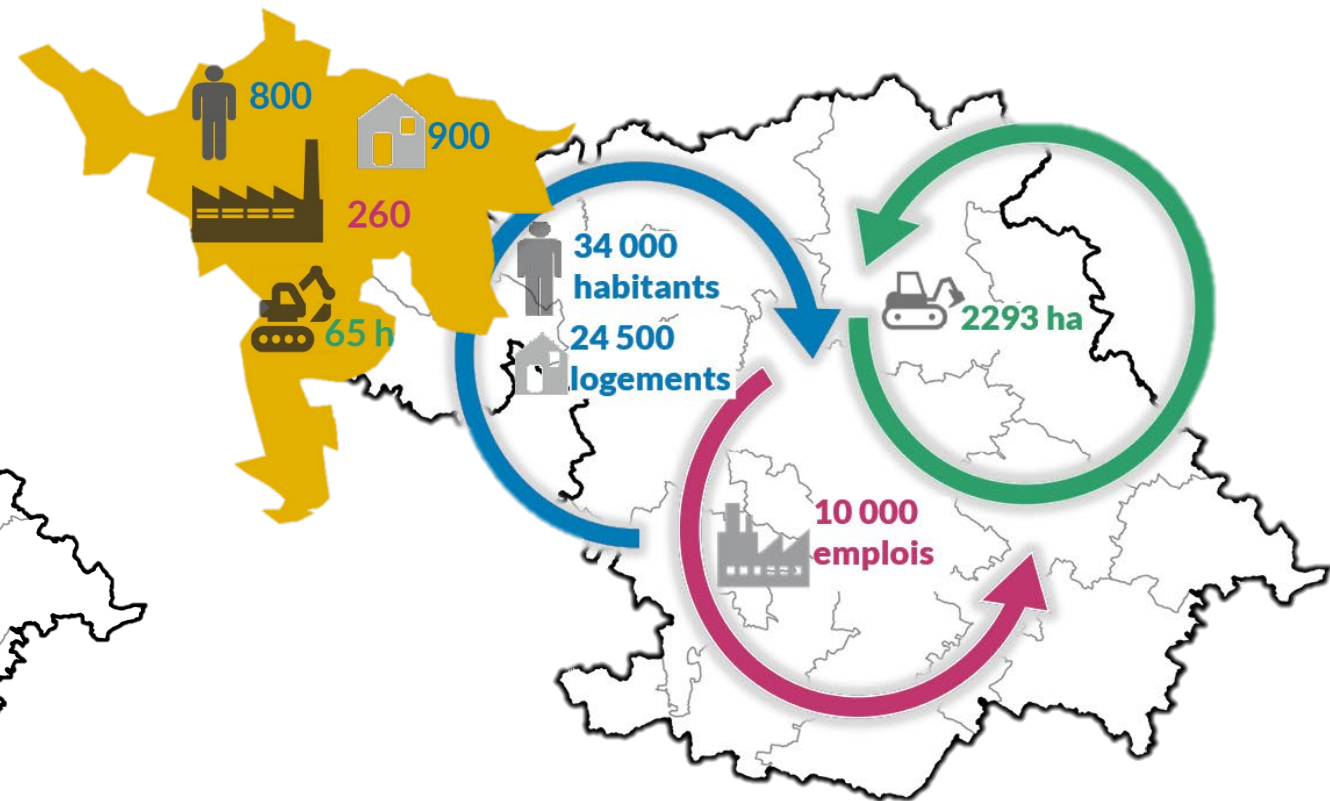
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Cœur d'Astarac en Gascogne - 3.11.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



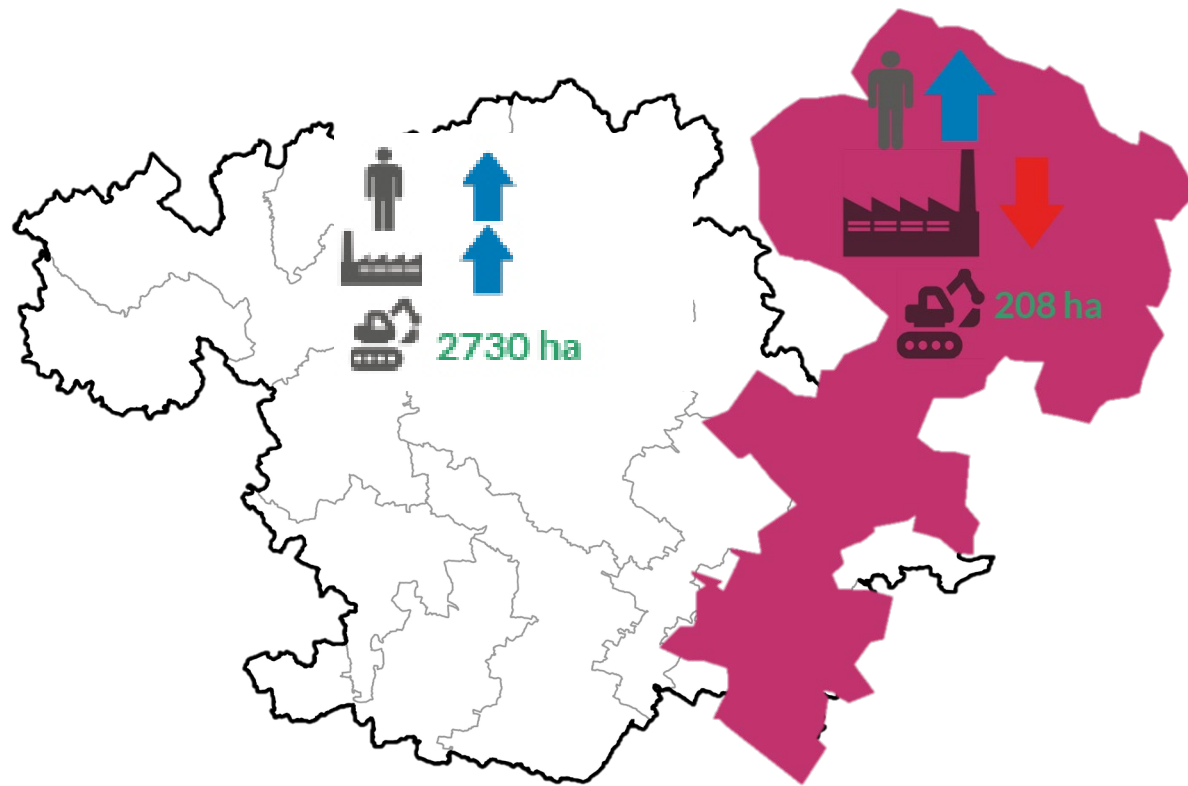
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



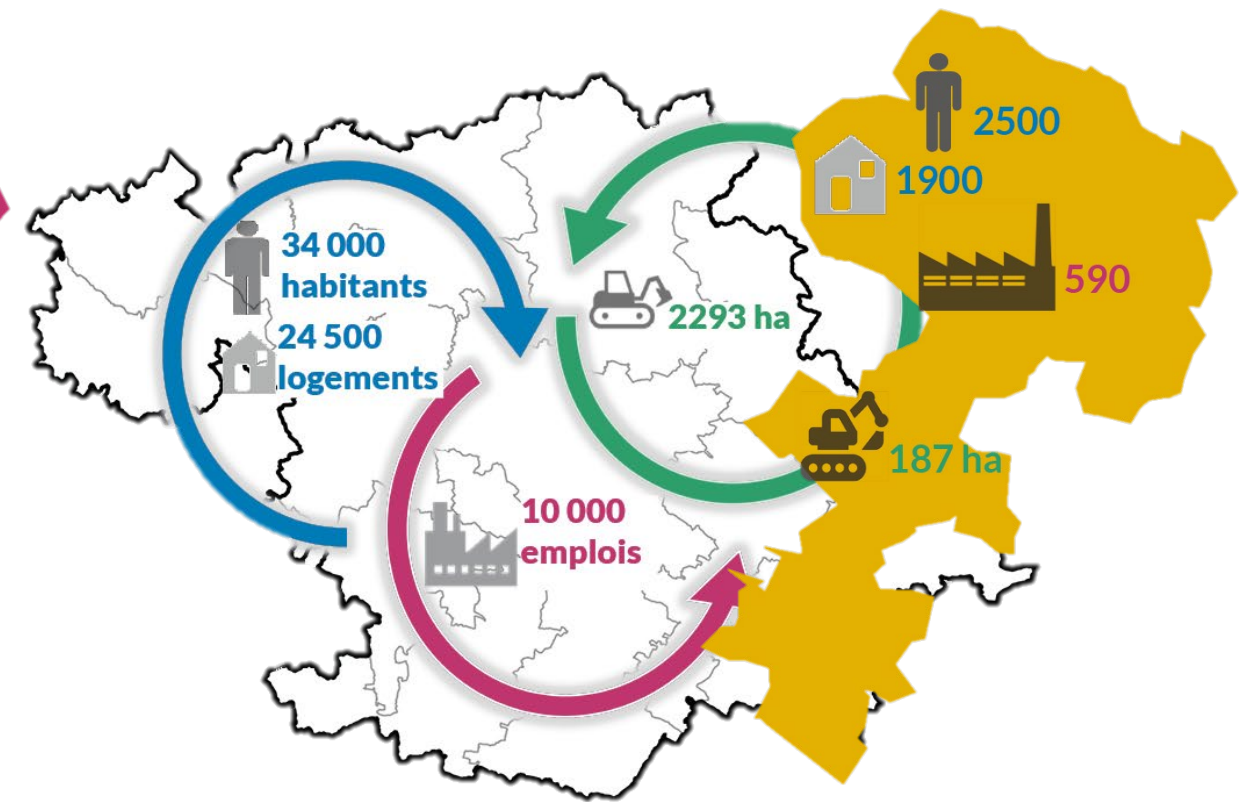
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Coteaux Arrats Gimone - 4.11.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



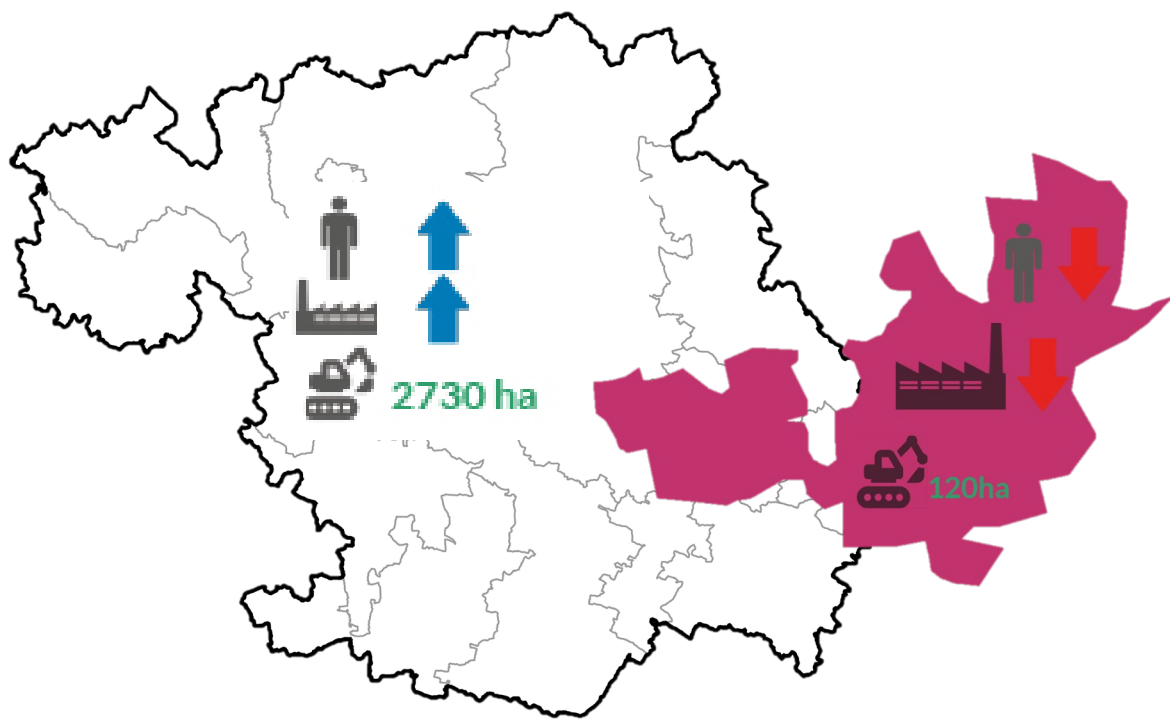
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



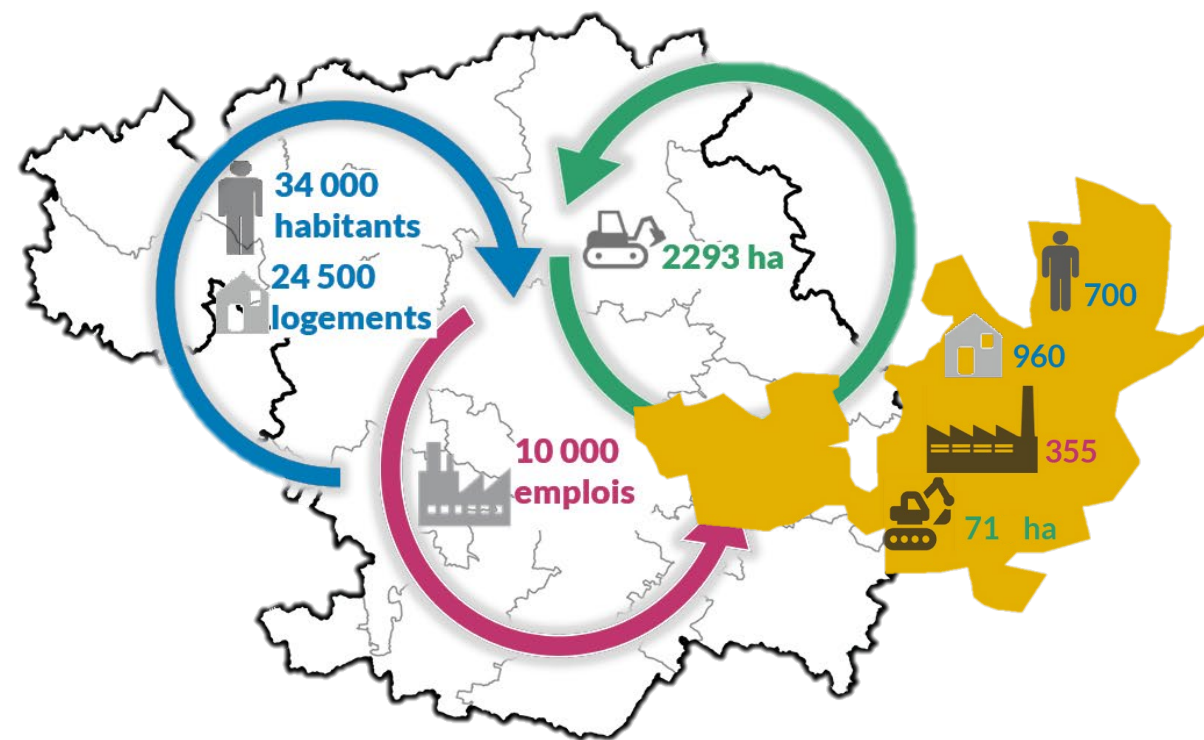
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Astarac Arros en Gascogne - 8.11.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



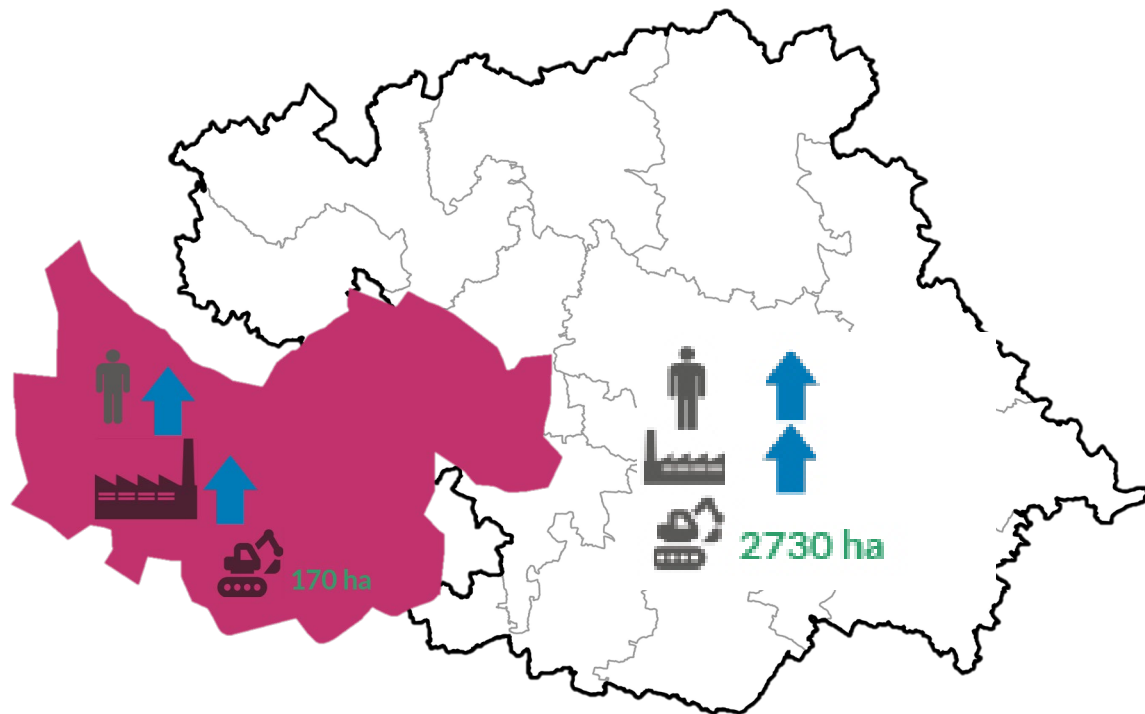
Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)



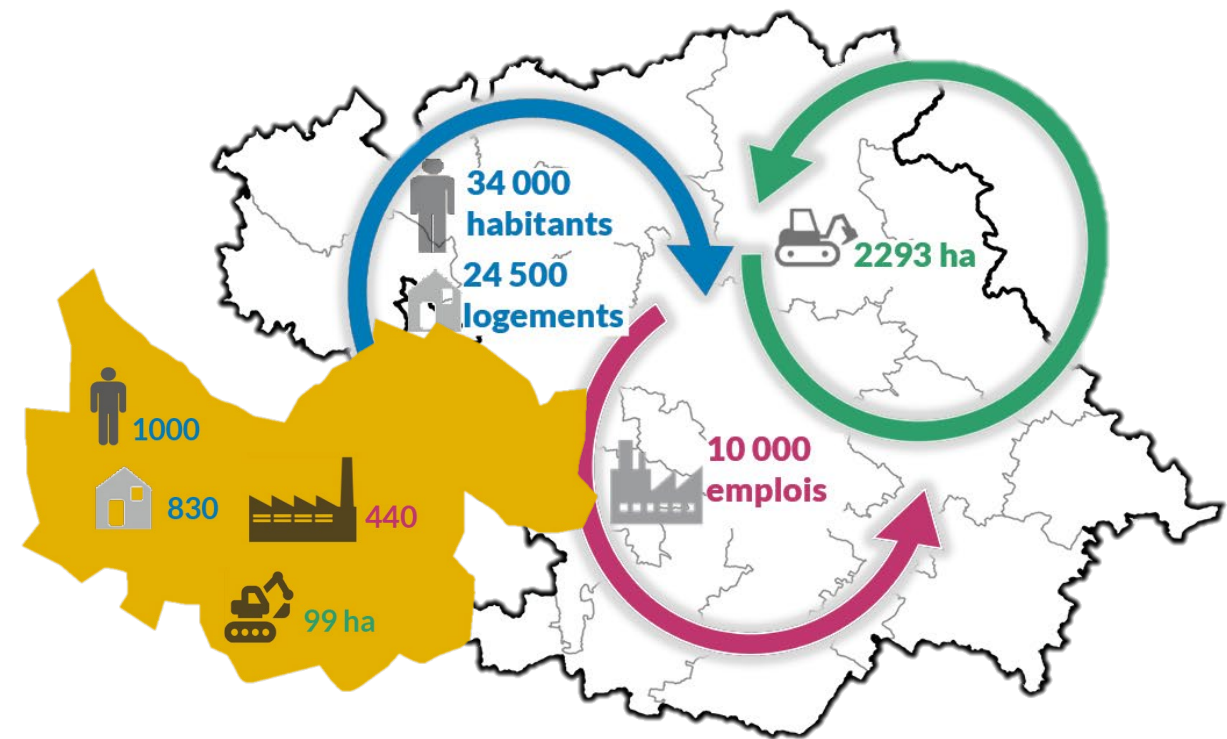
Décliner les objectifs à l'horizon 2040

Bas Armagnac - 9.11.2021

Résultats de l'urbanisation des 10 dernières années (fil de l'eau)



Résultats attendus à l'horizon 2040 (SCoT)

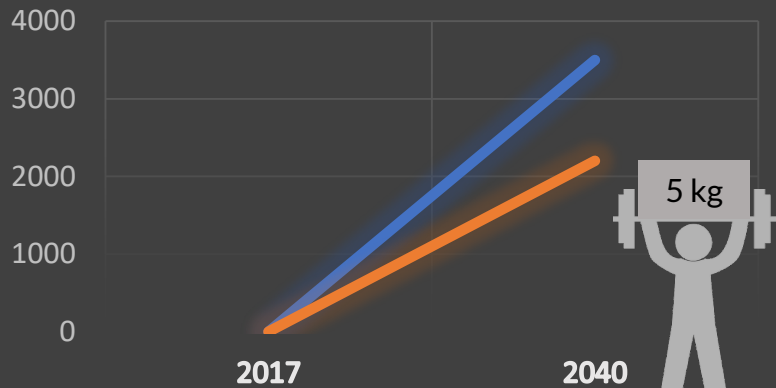


Concours de chaque territoire

- Une **ambition** collective exprimée dans SCoT
- Des **défis** locaux traduits dans les politiques publiques locales
- Un **statut quo** synonyme de risque(s) collectif (s)

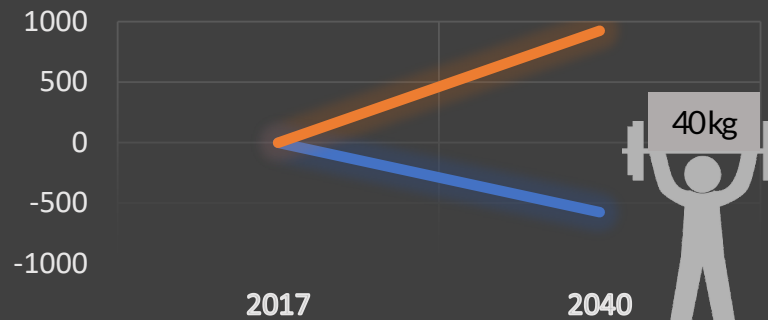
Intercommunalité maîtrisant son développement

- Scénario fil de l'eau
- Scénario SCoT de Gascogne



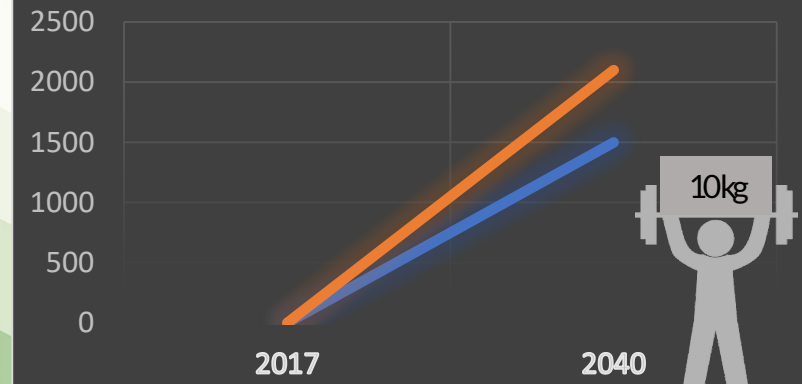
Intercommunalité sortant de la déprise et reprenant son développement

- Scénario SCoT de Gascogne
- Scénario fil de l'eau

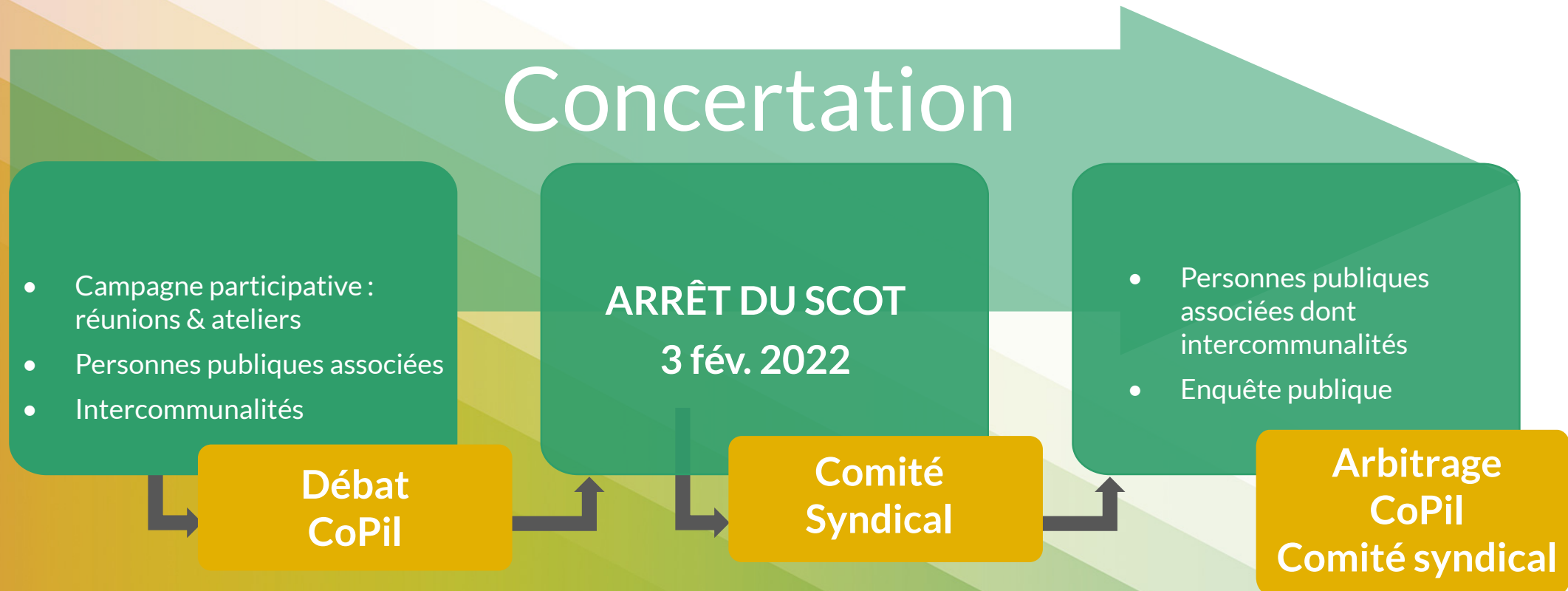


Intercommunalité accentuant son développement

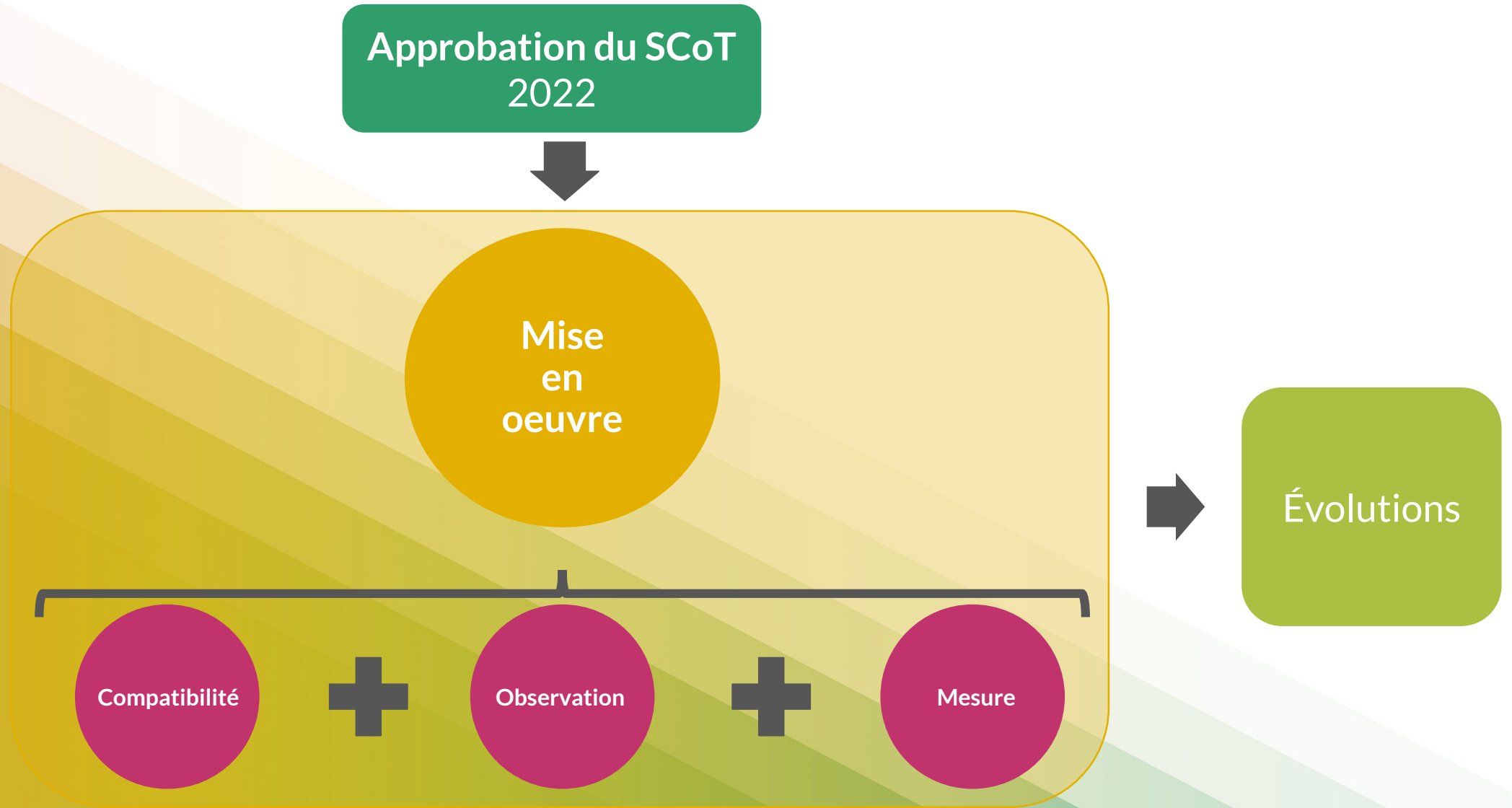
- Scénario fil de l'eau
- Scénario SCoT de Gascogne



De nouveaux temps de concertation à venir



Et après l'approbation du SCoT de Gascogne ?





Echanges avec la salle